



Commune



N° 20/2022

FA'A, le 5 juillet 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
28 juin 2022

Date d’Affichage :  
28 juin 2022

Date de séance :  
5 juillet 2022

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 24  
PROCURATIONS : .. 5  
VOTANTS : ..... 29  
POUR : ..... 29  
CONTRE : ..... 0  
ABSTENTION : ..... 0

**Objet :** Approuvant les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.*

Le Président de séance



**Oscar TEMARU**

Le mardi 5 juillet à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEM Y André		X	
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse			R. RICHMOND
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain			L. TAHARAGI
LO Tai Chan	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena			M. PEDRON
SANFORD Vetea		X	
TOKORAGI Ole			E. VANAA
PURENI Tunui	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
ATEO Purea	X		
RICHMOND Maruia		X	
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau	X		
VAHINE Théodora		X	
CROLAS ép SACHET Isabelle	X		
FAATAU Luc			I. SACHET
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 24, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Michel PEDRON a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du CGCT, les communes doivent approuver les rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau potable, des déchets et de l'assainissement avant le 30 juin de l'année n+1.*

*Ces rapports sont essentiellement destinés à l'information des usagers et doivent comprendre une liste d'indicateurs définis dans les arrêtés n°141/DIPAC du 26 mars 2010, n°346/DIPAC du 28 mai 2010 et n°667/DIPAC du 11 mai 2011. Les données sont principalement d'ordre technique et financier.*

*Conformément aux avis favorables du conseil d'exploitation du 4 avril 2022 et de la commission finances et richesses humaines du 9 juin 2022, il vous est proposé d'approuver les RPQS 2021 pour l'eau potable et les déchets. C'est l'objet du projet de délibération ci-après.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Michel PEDRON :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** les délibérations n°62/2021 et n°63/2021 du 14 décembre 2021 adoptant les budgets annexes Eau et Déchets de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2022 modifiés par délibérations n°1/2022 du 22 février 2022, n°14/2022 du 26 avril 2022 et n°19/2022 du 5 juillet 2022 ;
- Vu** les délibérations n°12/2022 et n°13/2022 du 26 avril 2022 approuvant les comptes administratifs et les comptes de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2021 des budgets annexes Eau et Déchets ;
- Vu** les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets et les avis du conseil d'exploitation du 4 avril 2022 et de la commission finances et richesses humaines du 9 juin 2022 ;

*En ayant délibéré dans sa séance du 5 juillet 2022 ;*

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets sont approuvés.

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 5 juillet 2022.



Le Président de séance,

**Oscar TEMARU**

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le 08 JUL. 2022 et affiché le 08 JUL. 2022



**Certificat**  
Certificate

N° 2021/97403.1

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

**SERVICE SPIC EAU**  
**Commune de Faa'a**

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

**MISSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES ACTIVITES DE PRODUCTION, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE FAA'A**  
**TUHA'A OHIPA A TE OIRE NO TE FAATERERA'A ETE TIAAURA'A I TE MAU OHIPA TO'A I TE PAEAU O TE PAPE, MAI TE RAPAURA'A E TE OPERERA'A I TE PAPE MA I ROTO I TE OIRE O FAA'A**  
**PUBLIC SERVICE MISSION FOR THE MANAGEMENT OF THE ACTIVITIES OF PRODUCTION, TREATMENT AND DISTRIBUTION OF DRINKING WATER IN THE MUNICIPALITY OF FAA'A**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 9001 : 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

PK 6, côté montagne, Route du mont Marau, St Hilaire, 98704 FAA'A - TAHITI - POLYNESIE FRANCAISE

Ce certificat est valable à compter de (valid from):  
This certificate is valid from (valid from):

2021-12-16

Jusqu'à / Until:

2024-12-15



*(Signature)*



Julien NIZRI  
Directeur Général / AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification

# Eau Potable

## Rapport sur le Prix et la qualité de Service

ARRETE n°141 DIPAC du 26 mars 2010 relatif aux indicateurs techniques et financiers obligatoires



## Exercice 2021

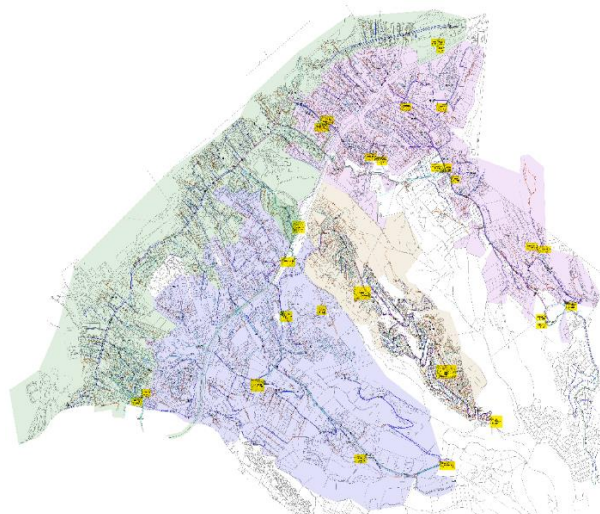
# Le rapport annuel 2021 sur l'eau potable

## Table des matières

<b>A. GENERALITES.....</b>	<b>2</b>
1 La présentation géographique.....	2
2 Les axes stratégiques .....	2
2.1 Les efforts d'optimisation du service .....	3
2.2 Le plan de sensibilisation à une consommation responsable.....	4
3 La présentation du SPIC Eau.....	4
3.1 Les missions du service.....	4
3.2 Les agents du service.....	4
<b>B. INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>5</b>
1 Le mode de gestion du service.....	5
2 Le nombre d'abonnés et d'abonnements annuels.....	5
3 Les volumes produits, distribués et consommés au cours de l'exercice.....	5
4 Le linéaire de réseaux de desserte.....	6
5 Les interventions du service .....	6
<b>C. LA TARIFICATION DE L'EAU ET LES FINANCES DU SERVICE .....</b>	<b>7</b>
1 La présentation générale des modalités de tarification du service.....	7
1.1 La redevance depuis 1979.....	8
1.2 Les modalités de paiement des redevances .....	8
2 La présentation des factures d'eau .....	8
3 Les montants des recettes liées à la facturation du service eau .....	10
3.1 Les recettes liées à la facturation de l'eau .....	10
3.2 Les recettes liées à l'exploitation (en FCP).....	10
<b>D. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>11</b>
1 Les données relatives à la qualité des eaux distribuées .....	11
2 L'indice de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux .....	12
3 Le rendement du réseau de distribution .....	13
4 L'indice linéaire des volumes non comptés .....	13
5 L'indice linéaire de perte en réseau .....	14
6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable .....	14
7 L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau .....	14
8 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé .....	15
9 Délai d'ouverture de branchement nouvel abonné .....	15
<b>E. LES INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>16</b>
1 Le taux de recouvrement depuis 2012 .....	16
2 Les montants financiers des travaux engagés.....	16
<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>16</b>

## A. GENERALITES

### 1 La présentation géographique



- **Etendue communale** : 34,2 km<sup>2</sup>
- **Nombre d'habitants (recensement 2017)** : 29 506
- **Densité de population** : 879,9 hab/km<sup>2</sup>
- **Communes limitrophes** : Punaauia et Papeete
- **Infrastructures** : Aéroport  
Hôtels Intercontinental et Hilton
- **Alimentation en eau** :
  - . **Punaruu** : syndicat intercommunal Te Oropaa
  - . **5 sites de forage** : Tarahu (2), Paroa (2), R0 (2), Tavararo (2) et Outumaoro (1),
  - . **1 bassin** : Mumuvai
  - . **5 captages** : Tavararo, Mia, Vaitoetoe, Farerea, Papehonu,
  - . **1 source** : Mape (alimentait le réservoir Passard) fermée en août 2021,
  - . **21 réservoirs de stockage** (de 250 à 1 700 m<sup>3</sup>).

### 2 Les axes stratégiques

Six axes stratégiques retenus par l'équipe municipale pour la mandature :

- ✓ Assurer la distribution de l'eau en continue,
- ✓ Maintenir l'eau potable à 100%,
- ✓ Veiller à conserver le montant de la redevance à un coût abordable,
- ✓ Optimiser la gestion du service eau pour tendre vers l'équilibre budgétaire,
- ✓ Améliorer le rendement du réseau de distribution,
- ✓ Améliorer la qualité du service et la relation client.

**SDAEP 1** : approuvé le 30 novembre 1998 (délibération n°20/1998) puis réactualisé le 23 juin 2015 (délibération n°508/2015).

**SDAEP 2** : approuvé le 27 août 2019 (délibération n°997/2019).

**Opérations réalisées en 2021** pour sécuriser l'approvisionnement de l'eau :

- ✓ Rénovation en régie de 5,6 km de réseaux sur toute la commune (Pamatai quartier Salmon, Heiri lotissement Vaitareia, lotissement Tehapatoa...)
- ✓ Fourniture et pose d'un système de contrôle d'accès aux sites de production d'eau ainsi qu'aux locaux de télégestion et de gestion du stock du spic eau
- ✓ Pose de 56 compteurs auto-relève sur la zone test de Puurai,
- ✓ Sectorisation de la commune par débit mètre électromagnétique pour identifier les zones à fortes consommation en eau,
- ✓ Obtention de la certification ISO 9001 en décembre 2021 pour la gestion des activités de production, traitement et distribution de l'eau potable sur la commune,
- ✓ Acquisition de compteurs tranche ferme pour 21,1 MF

## 2.1 Les efforts d'optimisation du service

Exploitation des unités de traitement de l'eau :  
**Polynésienne des Eaux (2006 à 2022)**

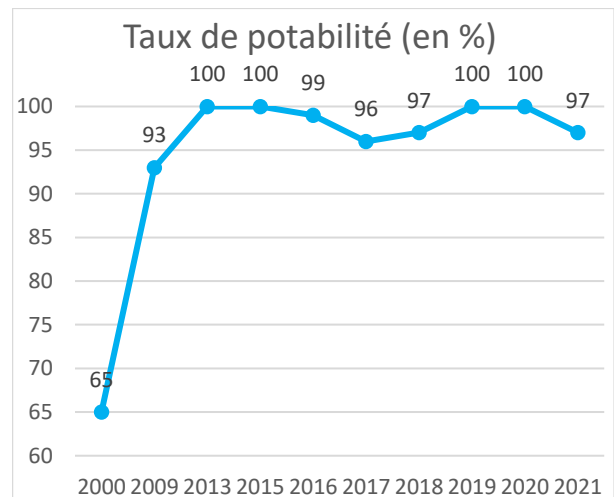
Contrôle qualité de l'eau : **CHSP et CAIRAP**

Les - :

- ✓ Potabilité descendue à **97 %** suite à 2 sites non potables (affaires sociales et Farahei),

Les + :

- ✓ Rendement du réseau à **58 %**,
- ✓ **931 interventions réalisées** et obtention de la certification Iso 9001 avec la nécessité de réorganiser le service,



LA FACTURE ENERGETIQUE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Consommation EDT en Kwh	6 678 336	5 773 898	5 899 715	6 078 696	6 254 067	6 203 225
Différence en KWH	715 960	-904 438	125 817	178 981	175 371	-50 842
Prix du KWH en FCP	30	30	31	32	32	33
<b>Consommation EDT en FCP</b>	<b>200 532 016</b>	<b>170 404 422</b>	<b>183 190 481</b>	<b>196 534 715</b>	<b>200 064 681</b>	<b>205 064 432</b>
Différence de conso en FCP	29 854 762	-30 127 594	12 786 059	13 344 234	3 529 966	4 999 751

La consommation électrique a augmenté de 4 999 751 FCFP en raison notamment d'une grosse casse survenue le 2 juin 2021 sur le réseau d'arrivée de Punaruu à la station de pompage Puurai 0. Cette grosse casse a impacté le pompage du secteur Puurai Oremu et les forages qui sont énergivores ont donc été sollicités. Cette situation nous a malheureusement pénalisée jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2021 soit pendant 6 mois, en raison d'un problème de pièces (Covid-19), d'un manque de moyens matériels et humains étant donné que nos équipes étaient également mobilisées sur d'autres grands chantiers.

### 3 Points importants à retenir :

- Acquisition de 1.000 compteurs auto relève avec installation de 56 compteurs sur la zone de test Puurai, magasin Terii, quartier Raoulx et secteur Notre Dame de Grâce afin de diminuer le nombre d'abonnés au forfait
- Fourniture de l'eau en continu sur le secteur de Vaitea : réduction de la distribution de Vaitea de plus de 50 m<sup>3</sup>/heure.
- Forages énergivores : commande de 18 électropompes qui seront installées en 2022.

### Préconisations 2022 :

- Poursuivre le remplacement des équipements trop énergivores : pose de 18 électropompes
- Poursuivre l'augmentation du rendement du réseau hydraulique : rénover les canalisations fuyardes et notamment celle du site Tarahu,
- Poursuivre les travaux du SDAEP 2

## 2.2 Le plan de sensibilisation à une consommation responsable

Les efforts de communication initiés en 2004, 2006 et 2011 pour sensibiliser la population à une consommation responsable, se sont poursuivis en 2018, 2019 et 2020, par la diffusion des résultats du schéma directeur n°2, la communication sur le fonctionnement du SPIC Eau pour améliorer le rendement, la promotion des gestes pour éviter le gaspillage d'eau.

De plus, les publications sur la page facebook ville de Faa'a des travaux effectués à travers toute la commune ont grandement contribué à redorer l'image du SPIC eau et des agents, ceci ayant conduit à l'obtention en décembre 2021 de la certification ISO 9001.



## 3 La présentation du SPIC Eau

### 3.1 Les missions du service

Les missions du service sont la production (captage, forage), le traitement et la distribution de l'eau potable.

Les activités principales se déclinent comme suit :

- ✓ **Assurer la production et la distribution d'une eau de qualité 100% potable,**
- ✓ **Entretien des équipements et les canalisations de manière à maintenir un taux de rendement du réseau hydraulique au-dessus de 80%,**
- ✓ **Optimiser le fonctionnement du service pour obtenir l'équilibre budgétaire en 2024.**

Nouvelles activités suite à l'obtention de la certification Iso 9001 :

- ✓ Formalisation des gestes professionnels
- ✓ Réorganisation du service en interne avec la mise en place de 2 référents : 1 référent qualité et 1 référent potabilité/sécurité,
- ✓ Meilleure sécurisation du personnel et des travaux (EPI, signalisation, formation continue).

### 3.2 Les agents du service

Le SPIC Eau est composé de 2 **cellules Production et Distribution** dont l'effectif a très peu évolué : embauche de 2 CAE, reconduction d'un CAE en CDD de droit privé et d'un CDD en CDI.

EFFECTIF / HEURES SUPPLEMENTAIRES	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'agents	20	20	19	17	18	19
Nombre d'heures supplémentaires	1 553	1 918	1 998	2 674	3 245	2 306
Coût des heures supplémentaires (en millions)				5 552		4 202

La diminution du nombre d'heures supplémentaires s'est faite grâce à un travail plus efficient :

- Meilleure priorisation des interventions,
- Mise en place d'une planification des travaux par le pôle administratif,
- Travaux de rénovation en lieu et place de colmatage (chambre à air ou collier de réparation).

## B. INDICATEURS TECHNIQUES

### 1 Le mode de gestion du service

Le mode de gestion retenu est la régie dotée d'une autonomie financière.

### 2 Le nombre d'abonnés et d'abonnements annuels

ANNEES		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés (Service Facturation)		6 025	6 009	6 045	6 155	6 116	6 214
Abonnés avec compteur		4 354	4 362	4 325	4 240	3 996	4 372
Abonnés au forfait		1 671	1 647	1 720	1 915	2 120	1 842
Total redevance facturée (en MF)		245	229	204	179	178	200
Demande de compteur via PC	Tout confondu	148	203	161	132	136	203
	Nouvelle construction	74	141	92	82	84	154

Le nombre d'abonnés au compteur augmente pour faire baisser celui des abonnés au forfait grâce notamment à l'installation de 56 compteurs sur la zone de test Puurai, magasin Terii, quartier Raoulx et secteur Notre Dame de Grâce,

#### Actions à mettre en œuvre :

- ✓ Renouvellement de tous les compteurs en compteurs à auto relève ce qui nous permettra de résoudre le problème des cas non résolus et des abonnés sans compteur,
- ✓ Rénovation des antennes vétustes et fuyardes,
- ✓ Construction de nouveaux réservoirs (Vaitea 2 et Oscar 2).

### 3 Les volumes produits, distribués et consommés au cours de l'exercice

Le service a 3 types de source de production :

- **Les captages et les sources**
- **Les forages**
- **Le Syndicat Te Oropaa**

Le volume d'eau produit sur l'année 2021 de plus de 184 598 m<sup>3</sup> par rapport à 2020 est réparti à 63 % (65 % en 2020) de volume produit par la commune contre 37 % (35 % en 2020) pour Te Oropaa.

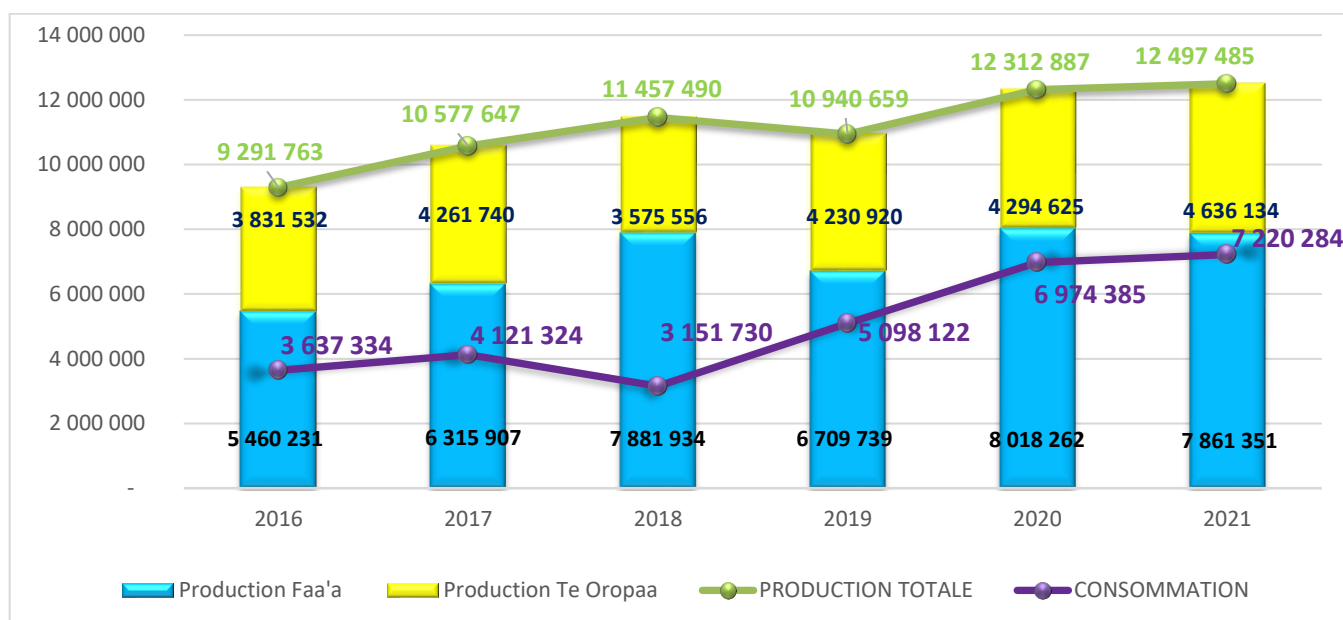
Le service s'engage à mener les actions nécessaires ainsi que les investissements sur les Forages énergivores (Tarahu) et les rénovations des réseaux de distribution (Socrédo/Schmidt) ayant pour objectif de diminuer la consommation.

#### Préconisations :

- ✓ Identifier et résoudre la situation des gros consommateurs,
- ✓ Suivre les préconisations de la phase 3 du SDAEP



Sources / volumes		VOLUMES PRODUITS/DISTRIBUES et CONSOMMES					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Les captages et Source Mape (V1)	PRODUCTION	179 645	155 335	135 045	105 935	340 006	271 606
Les forages (V1)		5 280 586	6 160 572	7 746 889	6 603 804	7 678 256	7 589 745
<b>TOTAL 1 (V1)</b>		<b>5 460 231</b>	<b>6 315 907</b>	<b>7 881 934</b>	<b>6 709 739</b>	<b>8 018 262</b>	<b>7 861 351</b>
en %		59	60	69	61	65	63
Te Oropaa (V2)	PRODUCTION	3 831 532	4 261 740	3 575 556	4 230 920	4 294 625	4 636 134
<b>TOTAL 2 (V2)</b>		<b>3 831 532</b>	<b>4 261 740</b>	<b>3 575 556</b>	<b>4 230 920</b>	<b>4 294 625</b>	<b>4 636 134</b>
en %		41	40	31	39	35	37
Volume exporté (V3)	D	0	0	-	-	-	-
<b>Volume distribué : TOTAL 1+2 (V1+V2=V4)</b>		<b>9 291 763</b>	<b>10 577 647</b>	<b>11 457 490</b>	<b>10 940 659</b>	<b>12 312 887</b>	<b>12 497 485</b>
Volume perdu (V5)	CONSOMMATION	5 654 429	6 456 323	8 305 760	5 842 537	5 338 502	5 277 201
Volume consommé autorisé (V6)		3 637 334	4 121 324	3 151 730	5 098 122	6 974 385	7 220 284
Volume au compteur (V7)		2 564 708	2 914 227	2 251 766	2 260 192	2 422 871	2 548 565
Volume consommé : Eglises, Temples, Maisons Paroissiales... (V7)		-	-	-	-	2 145 624	2 719 524
Volume au forfait (V8)		1 069 432	1 207 097	896 770	1 894 230	1 462 190	1 008 495
Volume Estimé Perdu (V8)		-	-	-	-	-	-
Volume du service (V9)		3 194	3 194	3 194	943 700	943 700	943 700



#### 4 Le linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est passé de 178,6 kms en 2020 à **282,254 kms** au 31 décembre 2021.

#### 5 Les interventions du service

ANNEES	DEMANDES ET PLANTES (nb)	REALISATIONS (nb)	RENDEMENT DU SERVICE
2016	1 943	1 864	96%
2017	1 610	1 521	94%
2018	1 246	1 118	90%
2019	1 727	2 402	139%
2020	1 194	1 204	101%
2021	952	931	98%

Le service termine l'année 2021 avec un taux de rendement des interventions égal à 98% grâce notamment à une optimisation de la qualité de service et une programmation plus rigoureuse des interventions pour un travail efficace.

## C. LA TARIFICATION DE L'EAU ET LES FINANCES DU SERVICE

### 1 La présentation générale des modalités de tarification du service

Toute facture d'eau comprend,

- ✓ un montant calculé en fonction du volume réellement consommé et peut comprendre,
- ✓ un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Deux catégories de tarification au titre des redevances d'eau sont appliquées :

#### ✓ **La tarification annuelle au forfait** (délibération n°84/2008) :

Cat.	Type	Sous cat.	S/N°	Désignation	Nouveau forfait
A	Maison d'habitation	1°	-	Par concession avec branchement d'eau	15 000
		2°	-	Par concession avec branchement d'eau équipée d'une piscine	75 000
B	Hôtel, Pension de famille	1°	a	Par chambre avec salle d'eau	13 500
			b	Par chambre sans salle d'eau	6 750
	Immeuble	2°	-	Par chambre, par appartement, par studio	19 500
	Atelier	3°	-	Atelier	51 000
	Commerces & industries	4°	a	Charcuterie - Cabinets médicaux - Crèmeries - Débits de boissons - Dentistes - Magasins sans licence - Snack - Pâtisserie et Photographe - Pharmacie - Vente de vêtement - Savonnerie - Coiffeur - Forgeron - Salle de spectacle - Salon de coiffure - Bureau - Atelier divers - Garage - Agence - Auto banque - Station d'essence sans garage	69 000
b			Restaurant avec licence - Café restaurant - Restaurant simple - Magasin avec licence - Station d'essence avec garage - Plateforme de nettoyage - Poissonnerie - Boulangerie - Elevage - Plantations diverses - Bars restaurants - Entrepôt - Commerce - Industrie ou Restaurant disposant d'une piscine	102 000	
c			Vente de "mitihue" ou de produits locaux	30 000	
Autres établissements forfait minimum et surplus au compteur	5°	A	Super marché et grands magasins au-dessus de 200 m2 avec frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000	
		b	Cliniques privées (forfait de 4 000 m3)	345 000	
		c	Frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000	
		d	Compagnies pétrolières (forfait de 4 000 m3)	345 000	
		e	Usines à glace et blanchisserie (forfait de 1 200 m3)	103 500	
		f	Usines d'eau gazeuse (forfait de 100 000 m3)	8 625 000	
		g	Brasserie (forfait de 100 000 m3)	8 625 000	
		h	Gendarmerie nationale (forfait de 40 000 m3)	3 450 000	
		i	BA190/Aéroport militaire (forfait de 150 000 m3)	12 937 500	
		j	Centre pénitentiaire (forfait de 100 000 m3)	8 625 000	
		k	Parcs à poissons et bassins d'eau (forfait de 1 200 m3)	103 500	
		l	Hôtel Intercontinental (forfait de 24 000 m3)	2 070 000	
		m	Chantiers de construction d'immeuble (forfait de 1200 m3)	103 500	
		n	Stations d'épuration (forfait de 1 200 m3)	103 500	
o	Lotissements privés (forfait de 1 200 m3)	103 500			
p	Cimetière de l'Uranie (forfait de 4 000 m3)	345 000			

#### ✓ **La tarification au volume**, en vigueur depuis le 1er janvier 2011 (délibération n°37/2010) :

Type	Désignation	Forfait mensuel
Prime fixe	Diamètre du branchement compris entre 15 et 20 mm	200 FCFP
	Diamètre du branchement compris entre 21 et 40 mm	800 FCFP
	Diamètre du branchement supérieur à 40 mm	3 200 FCFP
Tarif par tranche (N : nb appartement ou maisons individuelles)	De 0 à N x 30 m3 par mois	35/m3
	De N x 31 m3 à N x 60 m3 par mois	70/m3
	Au-delà de N x 61 m3 par mois	140/m3

## Les frais d'accès au service et autres prestations (délibération n°37/2010) :

Désignation		Farif en FCP HT
1	Frais de fermeture et de réouverture d'un branchement	1 000
2	Frais de mise en service par branchement sur :	
2.1	Diam DN 15 (1/2 pouce)	5 000
2.2	Diam DN 20 (3/4 pouce)	7 000
2.3	Diam DN 25 (1 pouce)	30 000
2.4	Diam DN 33 (1 ¼ pouces)	34 500
2.5	Diam DN 40 (1 ½ pouces)	37 500
2.6	Diam DN 50 (2 pouces)	52 500
2.7	Diam DN 60 (2 ½ pouces)	60 000
2.8	Diam DN 80 (3 pouces)	75 000
2.9	Diam DN 100 (4 pouces)	90 000

## Délibérations fixant les tarifs et autres prestations facturées aux abonnés

Délibération	Application
N°16/1998 du 30 nov 1998 autorisant le recouvrement de recettes pour travaux en cession pour branchement d'eau	Janv 99
N°37/2009 du 15 juin 2009 fixant le tarif de la redevance pour concession d'eau au titre des manifestations événementielles	Juin 09
N°84/2008 du 22 déc 2008 fixant le tarif des redevances pour concession d'eau	Janv 09
N°37/2010 du 22 juin 2010 fixant à nouveau la tarification de l'eau	Janv 11
N°38/2010 du 22 juin 2010 approuvant le nouveau règlement du service Eau	Janv 11

### 1.1 La redevance depuis 1979

ANNEES	1979	1984	1990	1992	1998	2009	2011			
TYPE DE FACTURATION	au forfait						au forfait	au compteur		
								0 à 30 m3/mois	31 à 60 m3/mois	plus de 60 m3/mois
TARIF	3 000	5 000	6 250	7 800	10 000	15 000				
TRANCHES TARIFAIRES							35 F/m3	70 F/m3	140 F/m3	
AUGMENTATION		67%	25%	24,80%	28,20%	50%				

### 1.2 Les modalités de paiement des redevances

Le règlement des redevances peut être effectué en espèces, par chèque, par virement bancaire et depuis juillet 2019, par carte bancaire (Socredo, Banque de Tahiti, Banque de Polynésie, CCP et les cartes internationales Visa, Mastercard, Union Pay sauf l'Amex).

Le service facturation propose également l'e-facturation depuis le mois de juillet 2019 ainsi que la possibilité de payer en ligne sur [www.faaa.pf](http://www.faaa.pf).



## 2 La présentation des factures d'eau

Les factures d'eau sont décrites ci-dessous suivant les modalités de tarification susvisées pour une consommation d'un ménage.

✓ **Facture calculée au 1<sup>er</sup> janvier sur un tarif au volume :**

**Commune de Faa'a**  
 Direction des Affaires Financières  
 Service Facturation, Taxes et Recouvrement  
 Tél : 40 800 954  
 BP 60 002 - 98702 FAA'A  
 Email : facturation@maiefaa.ae

Référence à rappeler : N° du contrat : 7486  
 Occupant : SPIC EAU

Adresse du lieu desservi : FAA'A  
 98704 FAA'A

Horaires d'ouverture :  
 Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30  
 Vendredi : 7h30 à 14h30  
 Boîte aux lettres :  
 Lundi à Samedi : 8h00 à 18h00

Destinataire de la facture  
 SPIC EAU  
 FAAA  
 98704 FAA'A

NT 007054  
 TVA NON APPLICABLE

**Facture n° 2019-2 / 10300 du 01/02/2020**  
**Eau**  
 Consommation du 01/07/2019 au 31/12/2019  
 Partiel fixe du 01/07/2019 au 31/12/2019

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

	Détail au verso
Votre consommation d'eau	200 m <sup>3</sup>
Prix du litre d'eau :	0,04700 FCP
Abonnement	Montants 2 400,00
Consommation	7 000,00
<b>Total de la facture</b>	<b>9 400,00</b>

**Montant total à payer avant le 02/03/2020** 9 400,00 FCP  
 Solde restant dû des factures précédentes : 137 000,00 FCP

**Historique de consommation**

**TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement**

Emetteur : MAIRIE DE FAA'A  
 Références : EAU  
 Etablissement : DL  
 N° codique : Nature du rôle : 1 à retourner à l'adresse ci-dessous  
 N° contrat : 7486  
 N° facture : 10300 3 REGIE - MAIRIE DE FAA'A  
 Exercice : 2019/2 BP 60002  
 Date facture : 01/02/2020 FAA'A CENTRE  
 Montant : 9 400,00 FCP 98702 FAA'A

**NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER**

Facture n° 2019-2 / 10300 du 01/02/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m <sup>3</sup>
4021	008	15	31/12/2019	800			1000	200
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>200</b>
<b>Consommation facturée (m<sup>3</sup>)</b>								<b>200</b>

**Détail de votre facture**

Distribution de l'eau	Quantité	Unité	Prix unitaire	
Abonnement Eau	12 mois		200,00000	2 400,00
Eau	200 m <sup>3</sup>		35,00000	7 000,00
<b>Total de votre facture</b>				<b>9 400,00</b>
<b>Montant total à payer</b>				<b>9 400,00</b>

**POUR PAYER VOTRE TAXE**

**MODALITE DE PAIEMENT :**

- A la règle de la commune : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.
- A la boîte aux lettres située près de l'entrée principale du Faa'a : paiement par chèque établi à l'ordre du « Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a » accompagné du talon de votre facture. Une quittance vous sera renvoyée par courrier.
- A votre banque : par virement au compte CCP de la Commune de Faa'a : RIB 14168 00001 9024406F068 59 en précisant votre n° de contrat.
- Au Trésor Public : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.

**POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ET APPORTER DES MODIFICATIONS VUS CONCERNANT :**  
 Adressez-vous à la Mairie de Faa'a auprès du service Facturation, Taxes et Recouvrement.

**NO TE AUFALU I TA 'OE TUJE**

**FAANAHORAA NO TE 'AUFALURAA :**

- No te 'aufalura i le 'oe ma'u tute i le fare oie : 'aufau moni aore ra 'aufau parau moni, e horo'a hia atu i le ho'e parau pe'eraa.
- I le 'afata rata, e vai mei roto i le 'aia o le fare oie : 'aufau parau moni, a tu'u mai i le 'oa a e le Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a a'epi hia i le 'oe parau tute'a. E fa'atao hia i le ho'e parau pe'eraa.
- No te 'aufau i le fare moni : 'aufau mai le ho'e hura'a i roto i le vai'a a moni fare rata a le 'oie : RIB 14168 00001 9024406F068 59. A tu'u mai le numera lei tapano'a i roto i le parau tute'a.
- No te 'aufau i le fare moni a le 'aia : 'aufau moni aore ra 'aufau parau moni, e horo'a hia atu i le ho'e parau pe'eraa.

**NO TE MAU HA'AMARAMARAMARA'A E TE MAU HA'APAPURA'A**  
 A haere mai i le Fare 'oie, i le paha 'oiepa no te mau tute. Tei la rabou te fa'ati'afanora'a i le mau hape

✓ **Facture calculée au 1<sup>er</sup> janvier sur un tarif au forfait annuel :**

**Commune de Faa'a**  
 Direction des Affaires Financières  
 Service Facturation, Taxes et Recouvrement  
 Tél : 40 800 954  
 BP 60 002 - 98702 FAA'A  
 Email : facturation@maiefaa.ae

Référence à rappeler : N° du contrat : 7486  
 Occupant : SPIC EAU

Adresse du lieu desservi : FAA'A  
 98704 FAA'A

Horaires d'ouverture :  
 Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30  
 Vendredi : 7h30 à 14h30  
 Boîte aux lettres :  
 Lundi à Samedi : 8h00 à 18h00

Destinataire de la facture  
 SPIC EAU  
 FAAA  
 98704 FAA'A

NT 007054  
 TVA NON APPLICABLE

**Facture Réelle n° 2019- / 10299 du 01/08/2019**  
**Eau**

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

	Détail au verso
Votre consommation d'eau	0 m <sup>3</sup>
Valeur estimée	Montants 15 000,00
<b>Total de la facture</b>	<b>15 000,00</b>

**Montant total à payer avant le 31/08/2019** 15 000,00 FCP  
 Solde restant dû des factures précédentes : 122 000,00 FCP

**Historique de consommation**

**TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement**

Emetteur : MAIRIE DE FAA'A  
 Références : EAU  
 Etablissement : DL  
 N° codique : Nature du rôle : 1 à retourner à l'adresse ci-dessous  
 N° contrat : 7486  
 N° facture : 10299 1 REGIE - MAIRIE DE FAA'A  
 Exercice : 2019/2 BP 60002  
 Date facture : 01/08/2019 FAA'A CENTRE  
 Montant : 15 000,00 FCP 98702 FAA'A

**NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER**

Facture Réelle n° 2019- / 10299 du 01/08/2019

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m <sup>3</sup>
4021	008	15		0			0	0
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>0</b>
<b>Consommation facturée (m<sup>3</sup>)</b>								<b>0</b>

**Détail de votre facture**

Distribution de l'eau	Quantité	Unité	Prix unitaire	
Estimation eau	15 000,00000			15 000,00
<b>Total de votre facture</b>				<b>15 000,00</b>
<b>Montant total à payer</b>				<b>15 000,00</b>

**POUR PAYER VOTRE TAXE**

**MODALITE DE PAIEMENT :**

- A la règle de la commune : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.
- A la boîte aux lettres située près de l'entrée principale du Faa'a : paiement par chèque établi à l'ordre du « Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a » accompagné du talon de votre facture. Une quittance vous sera renvoyée par courrier.
- A votre banque : par virement au compte CCP de la Commune de Faa'a : RIB 14168 00001 9024406F068 59 en précisant votre n° de contrat.
- Au Trésor Public : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.

**POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ET APPORTER DES MODIFICATIONS VUS CONCERNANT :**  
 Adressez-vous à la Mairie de Faa'a auprès du service Facturation, Taxes et Recouvrement.

**NO TE AUFALU I TA 'OE TUJE**

**FAANAHORAA NO TE 'AUFALURAA :**

- No te 'aufalura i le 'oe ma'u tute i le fare oie : 'aufau moni aore ra 'aufau parau moni, e horo'a hia atu i le ho'e parau pe'eraa.
- I le 'afata rata, e vai mei roto i le 'aia o le fare oie : 'aufau parau moni, a tu'u mai i le 'oa a e le Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a a'epi hia i le 'oe parau tute'a. E fa'atao hia i le ho'e parau pe'eraa.
- No te 'aufau i le fare moni : 'aufau mai le ho'e hura'a i roto i le vai'a a moni fare rata a le 'oie : RIB 14168 00001 9024406F068 59. A tu'u mai le numera lei tapano'a i roto i le parau tute'a.
- No te 'aufau i le fare moni a le 'aia : 'aufau moni aore ra 'aufau parau moni, e horo'a hia atu i le ho'e parau pe'eraa.

**NO TE MAU HA'AMARAMARAMARA'A E TE MAU HA'APAPURA'A**  
 A haere mai i le Fare 'oie, i le paha 'oiepa no te mau tute. Tei la rabou te fa'ati'afanora'a i le mau hape

### 3 Les montants des recettes liées à la facturation du service eau

#### 3.1 Les recettes liées à la facturation de l'eau

ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020	2021
NB D'ABONNES	6 025	6 009	6 045	6 155	6 116	6 214
MONTANT FACTURE en FCP	244 632 140	228 883 781	213 296 480	179 027 125	177 591 230	200 495 850

#### 3.2 Les recettes et dépenses liées à l'exploitation (en FCP)

BUDGET ANNEXE EAU								
FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation / N-1	
<b>Recettes</b>	<b>467 888 105</b>	<b>500 998 207</b>	<b>447 063 715</b>	<b>425 978 754</b>	<b>439 446 505</b>	<b>515 540 925</b>	<b>76 094 420</b>	<b>17%</b>
Produits des services	225 856 345	185 641 604	204 947 350	130 913 747	182 094 075	187 404 622	5 310 547	3%
Dotations et participations	1 718 109		3 583 837	0	4 980 000	0	-4 980 000	-100%
Subventions exceptionnelles	238 247 114	314 796 662	238 532 528	295 065 007	251 755 844	324 718 085	72 962 241	29%
Atténuation de charges	2 066 537	559 941	0	0	616 586	518 218	-98 368	-16%
Différence sur réalisations négatives	0	0	0	0	0	2 900 000	2 900 000	-
<b>Dépenses</b>	<b>467 888 105</b>	<b>500 998 207</b>	<b>447 063 715</b>	<b>442 749 998</b>	<b>446 718 127</b>	<b>491 498 059</b>	<b>44 779 932</b>	<b>10%</b>
Charges à caractère général	262 430 060	229 811 837	241 674 024	262 401 415	270 533 605	299 306 844	28 773 239	11%
Charges de personnel	139 192 991	133 605 289	132 087 283	107 156 298	103 915 951	104 101 524	185 573	0%
Autres charges de gest° courante	41 619 120	51 444 395	50 496 635	61 006 362	51 864 355	48 112 300	-3 752 055	-7%
Charges financières	1 833 883	1 588 133	1 333 832	1 070 682	798 376	516 593	-281 783	-35,29%
Charges exceptionnelles	17 512 132	47 336 998	9 735 338	972 995	5 615 285	12 410 101	6 794 816	121%
Opérations d'ordre de transfert	5 299 919	10 042 671	11 736 603	10 142 246	13 990 555	27 050 697	13 060 142	93%
Dotation aux provisions	0	27 168 884	0	0	0	0	0	-
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-16 771 244</b>	<b>-7 271 622</b>	<b>24 042 866</b>	<b>31 314 488</b>	<b>-431%</b>
INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation / N-1	
<b>Recettes</b>	<b>25 443 183</b>	<b>16 057 449</b>	<b>41 936 503</b>	<b>65 081 645</b>	<b>256 632 544</b>	<b>150 487 227</b>	<b>-106 145 317</b>	<b>-41%</b>
Subv. AEP Tranche 3	0	0	0	0	0	0	0	-
Subv. Toit. Solaire au bassin Mumuvai	1 202 320	0	0	0	0	0	0	-
Subv. Acquisit° 48 membranes	15 140 994	0	0	0	0	0	0	-
Subv. Etu. SDAEP 2	3 799 950	6 014 778	0	5 891 692	7 153 235	0	-7 153 235	-100%
Opérations d'ordre de transfert	5 299 919	10 042 671	11 736 603	10 142 246	13 990 555	27 050 697	13 060 142	93%
Subv. D'invest. Reçues	0	0	30 199 900	49 047 707	235 488 754	123 436 530	-112 052 224	-48%
<b>Dépenses</b>	<b>45 216 375</b>	<b>32 022 535</b>	<b>37 762 206</b>	<b>62 764 855</b>	<b>243 586 516</b>	<b>77 872 928</b>	<b>-165 713 588</b>	<b>-68%</b>
Emprunts	7 062 255	7 308 005	7 562 306	7 825 456	8 097 762	8 379 545	281 783	3%
Immobilisations incorporelles	3 241 902	9 589 468	8 669 227	1 612 662	879 437	1 194 369	314 932	36%
Immobilisations corporelles	11 899 226	7 459 142	4 912 542	38 293 396	234 609 317	65 399 014	-169 210 303	-72%
Opération AEP Tranche 3	0	0	0	0	0	0	0	-
Toiture solaire bassin Mumuvai	2 825 000	0	0	0	0	0	0	-
Acquisition de 48 membranes	20 187 992	0	0	0	0	0	0	-
Etudes MAJ SDAEP 2	0	7 665 920	16 618 131	15 033 341	0	0	0	-
Opérations d'ordre de transfert	0	0	0	0	0	2 900 000	2 900 000	-
<b>Solde d'investissement</b>	<b>-19 773 192</b>	<b>-15 965 086</b>	<b>4 174 297</b>	<b>2 316 790</b>	<b>13 046 028</b>	<b>72 614 299</b>	<b>59 568 271</b>	<b>457%</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>493 331 288</b>	<b>517 055 656</b>	<b>489 000 218</b>	<b>491 060 399</b>	<b>696 079 049</b>	<b>666 028 152</b>	<b>-30 050 897</b>	<b>-4,3%</b>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>513 104 480</b>	<b>533 020 742</b>	<b>484 825 921</b>	<b>505 514 853</b>	<b>690 304 643</b>	<b>569 370 987</b>	<b>-120 933 656</b>	<b>-18%</b>
<b>SOLDE GENERAL</b>	<b>-19 773 192</b>	<b>-15 965 086</b>	<b>4 174 297</b>	<b>-14 454 454</b>	<b>5 774 406</b>	<b>96 657 165</b>	<b>90 882 759</b>	<b>1574%</b>

Au titre de l'exercice 2021, le montant annuel global des dépenses du service s'élève à 569 MF contre 690 MF en 2020, soit 121 MF et 18% de moins par rapport à 2020. Ce montant annuel se répartit entre les deux sections budgétaires de la manière suivante :

- 491 MF de charges d'exploitation, soit +45 MF par rapport à 2020 compte tenu d'une hausse constatée au niveau des charges à caractère général (+29 MF) notamment en fournitures d'entretien et de petits équipements (+10 MF), en frais d'électricité (+5 MF) et en frais de sous-traitance des interventions ponctuelles en cas de casse ou de prévention de fuites sur le réseau d'eau communal (+12 MF), des charges exceptionnelles (+7 MF) au titre des annulations de redevances d'eau et des dotations aux amortissements (+13 MF) suite aux matériels et équipements acquis en 2020 (+10 MF) et de la valeur comptable des biens cédés en 2021 (+3 MF). A contrario, les autres charges de gestion courante diminuent de 4 MF et concernent la contribution au syndicat de Te Oropa'a (48,1 MF en 2021 contre 50,4 MF en 2020), les créances admises en non-valeur (-520 090 FCFP) et les créances éteintes (-912 565 FCFP), de même, les frais financiers (-281 783 FCFP) correspondent aux intérêts de la dette contractés auprès de la Banque Socredo pour l'opération « Adduction en eau potable – tranche 3 ».  
Les charges de personnel s'élèvent à 104 MF en 2021 (+185 573 FCFP par rapport à 2020) et tiennent compte de la titularisation de 4 agents du SPIC.
- 78 MF de dépenses d'investissement, soit -166 MF et -68 % par rapport à 2020 et concernent, d'une part, le remboursement du capital des emprunts (8 MF), et d'autre part, des dépenses d'équipement (66,5 MF) dont les frais d'études et licences, logiciels (1,2 MF), l'aménagement d'un comptoir d'accueil au SPIC et d'un portail d'entrée station Tavararo (1,2 MF), la rénovation du réseau d'eau servitude Verotia 1 (9,3 MF), l'installation d'un système de contrôle d'accès aux sites de production d'eau (11,5 MF), la fourniture et pose de 5 TGBT (6,9 MF) et de 6 compteurs d'eau (9 MF) ainsi que l'acquisition de matériels roulants (14,3 MF) et de matériels techniques (13,1 MF).

Les produits de gestion courante comprennent les postes suivants :

Produits de gestion courante	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation / n-1	
Redevances d'eau	224 486 448	184 162 439	204 448 805	129 964 247	181 551 423	186 623 890	5 072 467	3%
Travaux (branchements...)	1 369 897	1 479 165	498 545	949 500	542 652	780 732	238 080	44%
<b>TOTAL</b>	<b>225 856 345</b>	<b>185 641 604</b>	<b>204 947 350</b>	<b>130 913 747</b>	<b>182 094 075</b>	<b>187 404 622</b>	<b>5 310 547</b>	<b>3%</b>

RECouvreMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Redevances encaissées durant l'année	121 264 364	107 706 133	99 447 531	85 370 702	109 261 997	110 797 513
%	54	58	58	67	60	55

Au 31 décembre 2021, le montant cumulé des impayés depuis la mise en place du budget annexe (2011) s'élève à 393 MF (contre 358 MF en 2020), soit 35 MF et 10 % de plus par rapport à 2020. Le total des impayés (de 1979 à 2021) s'élève à 712 MF contre 665 MF en 2020, soit 47 MF et 7 % de plus qu'en 2020, dont 18,9 MF de rôles 2021 au titre des redevables sans boîte postale pour la facturation du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 et du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

En 2021, les indemnités journalières remboursées par la CPS au titre des arrêts maladies s'élève à 518 218 FCFP.

## D. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le niveau de subventionnement et le degré de contribution des abonnés aux coûts du service de l'eau sont sans conteste les clés d'analyse de l'organisation et de la gestion des SPIC.

### 1 Les données relatives à la qualité des eaux distribuées

Le contrôle de la qualité des eaux distribuées est effectué par le CHSP qui depuis 2016, a déclaré l'eau de Faa'a potable.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nb prélèvements réalisés} - \text{nb de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nb de prélèvements réalisés}}$$

Le taux de 100 % a été retrouvé en 2019, après l'avoir perdu les 3 années précédentes. Le maintien de ce taux avait été possible en 2020 grâce à un agent dédié aux purges du réseau et notamment à l'analyse 3 fois par semaine de la turbidité sur l'ensemble des points de prélèvement. La potabilité est malheureusement descendue à 97 % en 2021 suite à deux sites non conformes (affaires sociales et Farahei). Cette baisse est due au fait que le service d'hygiène n'a pas transmis les résultats à temps à la commune qui a également été mal conseillée par la Polynésienne des eaux.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Potabilité	100%	99,90%	97%	97%	100%	100%	97%

## 2 L'indice de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux d'eau		Année					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 %)						-
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10					8
20	Mise à jour du plan au moins annuelle	10					14
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :							
+10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	20					10
+10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	25					8
+10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs, ...) et des servitudes	50					8
+10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	50					7
+10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	50					10
+10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel (PPI) de renouvellement des branchements	0					10
+10	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement (PPI) des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	50					10

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **85%**.

Le recrutement d'un agent dédié au SIG a apporté une meilleure et très bonne connaissance du réseau. Cet agent a suivi une formation de 36 heures étalées sur 6 mois.

### 3 Le rendement du réseau de distribution

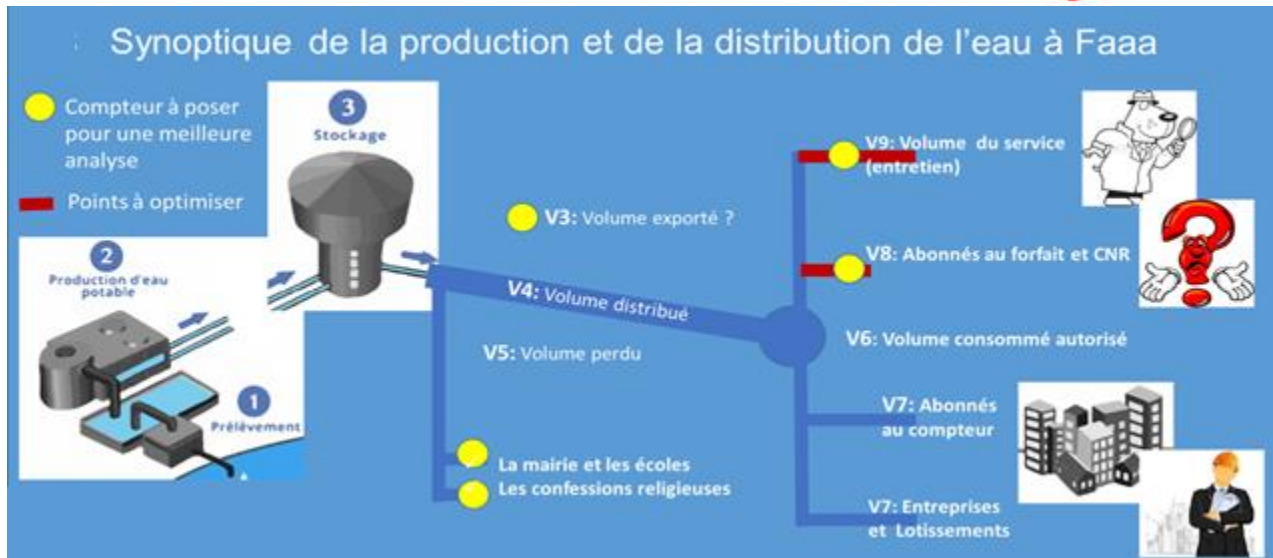
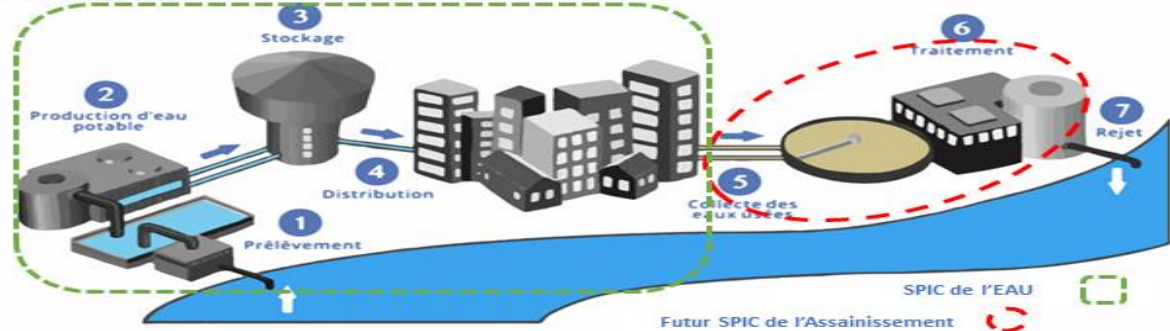
Le rendement du réseau de distribution qui est de **58 %** pour 2021 est calculé de la manière suivante :

$$\frac{7\ 220\ 284 \text{ (Volume total Consommé)}}{12\ 497\ 485 \text{ (Volume Total Mis en distribution)}} \times 100 = \mathbf{58\ \% \text{ (RENDEMENT)}}$$

Volume d'eau en m <sup>3</sup>	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produit et Distribué <b>V4</b>	9 291 763	10 577 647	11 457 490	10 940 659	12 312 887	12 497 485
Consommé au Compteur + forfait (FTR) <b>V6</b>	3 637 334	4 121 324	3 151 730	5 098 122	6 974 385	7 220 284
Rendement du réseau	39%	41%	38%	47%	56%	58%
Connaissance du réseau	20%	20%	85%	85%	85%	85%

Les efforts du service se poursuivent sur le renouvellement des canalisations.

#### Le petit cycle de l'eau



### 4 L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part du volume d'eau mis en distribution non comptabilisé chez les abonnés. Exprimé en **m<sup>3</sup>.km.jour**, il est calculé de la manière suivante :

$$\text{Volume mis en distribution } \mathbf{V4} - \text{Volume comptabilisé } \mathbf{V7}$$

Cet indice ne sera fiable que lorsque les volumes **V3 + V5 + V8 + V9** seront comptabilisés par des compteurs.



L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{12\,497\,485 (V_4) - 5\,268\,089 (V_7)}{365 \times 282,254 \text{ (linéaires de réseau de desserte)}} = 70.17 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

## 5 L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Il est calculé comme suit :

$$\frac{12\,497\,485 (V_4) - 7\,220\,284 (V_6)}{365 \times 282,254 \text{ (linéaires de réseau de desserte)}} = 51.22 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- ✓ De la politique de maintenance et de renouvellement du réseau,
- ✓ Des actions à mener pour lutter contre les volumes détournés pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

## 6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau :

$$\frac{20,633 + 25,633 + 4,032 (L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4})}{5 \times 282,254 \text{ (linéaires de réseau de desserte en km)}} \times 100$$

Le linéaire renouvelé inclut :

- ✓ les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que
- ✓ les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Canalisations renouvelées	2014	2018	2019	2020	2021
Mètres linéaires	Travaux axés sur CNR, pose compteurs et entretien réseau	20 633	25 633		4 032
Taux moyen renouvellement réseaux eau potable		3,85 %			3,56 %

## 7 L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral -
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Les études environnementales et hydrogéologiques ont été fait par le LTPP (Laboratoire des Travaux Publics du Pays) dans le cadre de l'étude du périmètre de protection des captages.

Depuis 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est resté à 40 %. Les projets et dossiers de demande de financement n'ont toujours pas aboutis.

## 8 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau sur le réseau public pour laquelle les abonnés des quartiers environnants concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance (exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures).

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est de :

$$\frac{65 \text{ (nombre d'interruptions de service non-programmées)}}{6214 \text{ (nombre d'abonnés du service)}} \times 1000 = 10,46 \%$$

<b>COUPURE ou INCIDENT</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre Abonnés	6 025	6 009	6 045	6 155		6214
Coupure non programmée (CNP) <b>en heure</b>	2				1.5	221
Coupure non programmée <b>en nombre</b>	5				140	65
Taux occurrence pour 1000 hab (CNP)	0,83	0,00			245	35,56%
Coupure programmée pour travaux (CPT) <b>en heure</b>	7				0.30	168
Coupure programmée pour travaux <b>en nombre</b>	10				29	38
Taux occurrence pour 1000 hab (CPT)	1,66	0,00			62	27,04%

## 9 Délai d'ouverture de branchement nouvel abonné

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48 heures après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Le taux de respect de ce délai se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100 = 100\%$$

## E. LES INDICATEURS FINANCIERS

### 1 Le taux de recouvrement

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total redevances facturées	244 632 140	228 883 781	213 296 480	179 027 125	177 591 230	200 495 850
RAR	121 267 364	107 706 133	99 447 531	85 370 702	75 819 591	89 698 337
Recouvrement	54,00%	58,00%	47%	48%	57%	55%
Montant annuel redevance	Au volume entre 35 F/m <sup>3</sup> à 140 F/m <sup>3</sup>					

### 2 Les montants financiers des travaux engagés

Les principales opérations d'INVESTISSEMENT réalisées et en cours de réalisation

Opérations prévues 2016	Réalisées	En cours
Acquisition de 48 membranes d'ultrafiltration à Teapiri	20 MF	
Achat de matériels divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immob...) et matériels roulants	11 MF	10 MF
Frais d'études, de recherches et développements et logiciels	3 MF	6 MF
Etudes de mise en place d'une toiture de production solaire photovoltaïque à Mumuvai	3 MF	
Travaux de réseaux câblés et informatiques (liaison Prolan OPT)	1 MF	2 MF
Mise à jour SDAEP 2		32 MF
<b>TOTAL</b>	<b>38 MF</b>	<b>50 MF</b>

Opérations prévues 2017	Réalisées	En cours
Frais d'études, de recherches et développements et logiciels	10 MF	9 MF
Mise à jour SDAEP 2	8 MF	24 MF
Achat de matériels divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immob...) et matériels roulants	7 MF	4 MF
Travaux sur réseaux et bâtiments	0 F	3 MF
Travaux de réseaux câblés et informatiques (liaison Prolan OPT)	0 F	2 MF
<b>TOTAL</b>	<b>25 MF</b>	<b>42 MF</b>

Opérations prévues 2018	Réalisées	En cours
Frais d'études, de recherches et développements et logiciels	8,7 MF	0,5 MF
Mise à jour SDAEP 2	16,6 MF	14,2 MF
Achat de matériels divers (bureau, informatique, autres immob...) et mat roulants	3,8 MF	24,7 MF
Travaux d'installation de capteur d'eau dans les stations, de branchement électrique, de remplacement de support H61 et d'achat d'outillage technique	1,1 MF	4,9 MF
Travaux sur réseaux câblés	0 F	2,0 MF
<b>TOTAL</b>	<b>30,2 MF</b>	<b>46,3 MF</b>

Opérations prévues 2019	Réalisées	En cours
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les 7 électropompes)	27 MF	35 MF
Mise à jour SDAEP 2	15 MF	
Rénovation de canalisation Mumuvai vers station Teapiri	9 MF	
Frais d'études, de recherches et développements et logiciels	2 MF	
Travaux sur réseaux et bâtiments	10 MF	
Rénovation de 7 poteaux d'incendie	1 MF	
Travaux de raccordement de la liaison Prolan (stations AVIVI et PUPURE)	1 MF	
Acquisition de vannes motorisées		53 MF
Réfection de canalisation d'eau route de Pamatai		44 MF
Fourniture et pose de géo membrane au bassin Mumuvai		25 MF
Fournitures et pose de 12 armoires et 2 TGBT		19 MF
<b>TOTAL</b>	<b>55 MF</b>	<b>176 MF</b>

Opérations prévues 2020	Réalisées	En cours
Travaux de canalisation DN 200 à Pamatai et de raccordement conduite PVC 75 en amont de RP18	53 MF	
Fourniture et pose de vannes motorisées	53 MF	
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les 9 électropompes)	40 MF	22 MF
Fourniture et pose d'hydro stabilisateurs et travaux connexes	39 MF	
Fourniture et pose de liner au bassin Mumuvai	26 MF	
Fourniture et pose de 12 armoires et de 2 TGBT	20 MF	
Travaux d'interconnexion des réseaux aroa Teapiri 2	2 MF	
Frais d'études et licences, logiciels	0,9 MF	
Installation de portail au-dessus de Pamatai Hills et pose de branchement électrique au bassin de refoulement Pupure	0,7 MF	
Fourniture et pose d'un système de contrôle à la décharge		12 MF
Achat de compteurs et d'équipements de réseau d'eau		12 MF
	<b>235 MF</b>	<b>46 MF</b>

Opérations prévues 2021	Réalisées	En cours
Aménagement d'un comptoir d'accueil au SPIC et d'un portail d'entrée station Tavararo	1,2 MF	
Achat de matériels de transport	14,3 MF	14,1 MF
Remplacement de conduite servitude Verotia 1	9,3 MF	
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les débitmètres)	13,1 MF	55,0 MF
Installation d'un système de contrôle d'accès aux sites de production d'eau	11,5 MF	
Fourniture et pose de 5 TGBT	6,9 MF	
Frais d'études et licences, logiciels	1,2 MF	1,9 MF
Fourniture et pose de 6 compteurs	9,0 MF	
Fourniture et pose de canalisation EP		42,9 MF
OP Fourniture et pose de 8 électropompes		19,8 MF
	<b>66,5 MF</b>	<b>133,7 MF</b>

## CONCLUSIONS

L'année 2021 comme pour beaucoup d'entreprises a été marquée par la crise sanitaire (COVID-19), le retard des délais de livraisons du matériel engendrant le retard de démarrage des prestations par les entreprises.

### Les points positifs :

- Le recrutement d'un agent dédié au SIG pour une meilleure connaissance du réseau AEP.
- Les nouvelles mesures de rénovation des réseaux qui ont eu un impact positif au niveau des interventions des agents.
- L'obtention de la certification ISO 9001.

### Les points négatifs :

- Baisse de la potabilité à 97% : révision du marché de la potabilité avec la Polynésienne des Eaux en intégrant un meilleur accompagnement technique ayant pour objectif le maintien de la potabilité de l'eau à 100 % ainsi qu'un diagnostic de nos stations de chloration et d'ultrafiltration en vue de l'amélioration du système de traitement de l'eau.
- L'augmentation de la consommation en énergie électrique de 4 999 751 FCFP en raison notamment d'une grosse casse survenue le 2 juin 2021 sur le réseau d'arrivée de Punaruu à la station de pompage Puurai 0.



# Élimination des déchets

*Rapport sur le Prix et la Qualité de Service*

Arrêté n° 667 DIPAC du 11 mai 2011 relatif aux indicateurs techniques et financiers obligatoires

*Exercice 2021*

---

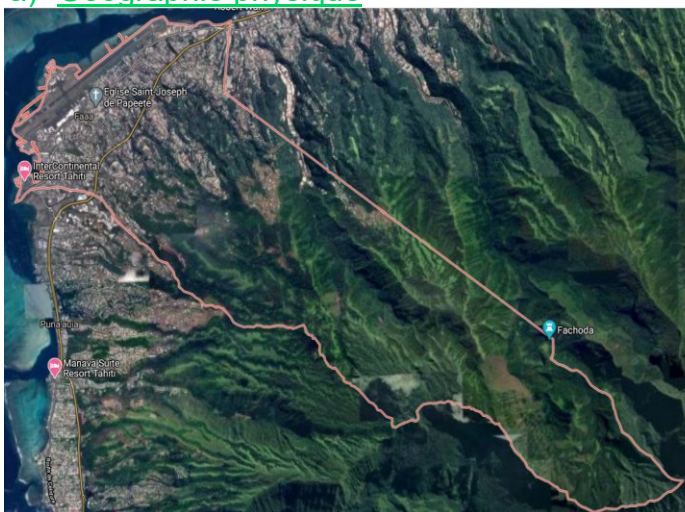
# Sommaire

<b>Introduction : présentation du service</b> .....	<b>3</b>
Contexte.....	3
a) Géographie physique .....	3
b) Données statistiques.....	3
c) Activité économique .....	3
d) Axes stratégiques.....	3
Missions .....	4
Moyens .....	5
a) Moyens humains .....	5
b) Moyens roulants et autres.....	6
Faits marquants .....	6
<b>A – INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....	<b>7</b>
<b>I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets</b> .....	<b>7</b>
1 -Collecte des déchets provenant des ménages .....	7
a) Nombre d'habitants desservis .....	7
b) Fréquence de collecte.....	7
c) Nombre et localisation des déchetteries.....	7
d) Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités .....	8
2 -Collecte des déchets ne provenant pas des ménages .....	11
a) Récapitulatif des tonnages enlevés .....	11
b) Evolution prévisible de l'organisation de la collecte.....	11
<b>II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets</b> .....	<b>11</b>
1 - Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement .....	11
a) Localisation des unités de traitement.....	11
b) Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri par exemple).....	13
c) Capacité de ces unités.....	13
d) Tonnage traité dans l'année .....	14
2 - Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciable à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets .....	15
<b>B - INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>16</b>
1 - Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation...).....	16
2 - Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.....	16
3 - Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette.....	21
4 - Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.....	21
5 - Autres indicateurs .....	21
<b>Conclusion : perspectives 2022</b> .....	<b>21</b>
<b>Annexe 1 – Tarifs des redevances d'enlèvement des déchets</b> .....	<b>24</b>

# Introduction : présentation du service

## Contexte

### a) Géographie physique



Etendue communale : **34,2 km<sup>2</sup>**  
Nombre d'habitants (2017) : **29 506**  
Communes limitrophes : **Punaauia et Papeete**  
Caractéristiques :

- **une plaine côtière très restreinte**, située en piémont de 4 planèzes (Pamatai, Puurai, Vaitea et Heiri) et fortement urbanisée.
- **une couverture montagneuse importante** avec la présence d'habitats et de lotissements localisés essentiellement en-dessous de la côte 350. Au-delà, la topographie et les conditions météorologiques défavorables rendent l'accès difficile avec des pentes supérieures à 30 %.

Quelques plateaux, Pamatai (590 m), Hauti (450 m), Teapiri (320 m) forment l'extrême limite des collines accessibles aux pentes relativement faibles (12% jusqu'à 300 m d'altitude). Ces collines offrent une zone urbanisable conséquente.

Cité de transit, elle est traversée par 2 axes routiers majeurs : la Route Territoriale en plaine (Aroa Nelson MANDELA) et la Route de Dégagement Ouest (RDO). Bordé côté océan d'un récif de 7,5 km, sans passe, le lagon couvre 890 ha. Le platier, assez vaste (480 ha), est séparé de la côte par un chenal large et profond permettant la navigation. On note l'absence de vallée importante à l'exception de la vallée amont de la Tipaerui et des zones situées en hauteur, au-delà de la côte 500, où le relief y est plus accidenté.

### b) Données statistiques (recensement ISPF)

	2002	2007	2012	2017	2020	2021	Variation	
Population totale	28 421	30 019	30 094	29 878	29 878	29 878	0	0%
Population municipale (légale)	28 182	29 781	29 719	29 506	29 506	29 506	0	0%
Logements	6 720	7 593	8 074	NC	NC	8 568	-	-
Résidences principales (RP)	6 296	6 934	7 261	NC	7 555	7 495	- 60	-0,79%
Nb moyen d'habitants par RP	4,5	4,3	4,1	NC	3,9	3,9	0	0%

### c) Activités économiques

Le tissu économique de Faa'a est caractérisé par un ensemble de PME/PMI, sans pôle industriel majeur (type industrie lourde ou de transformation), principalement axé sur les activités commerciales et de services et essentiellement établi le long de la RT1.

Les principaux secteurs générateurs de déchets sont essentiellement constitués par :

- Les commerces, générant des déchets d'emballage,
- Le pôle de l'aéroport avec des activités de Catering (Newrest) et administratives (ADT),
- Les hôtels et restaurants,
- Les centres commerciaux (Heiri, aéroport international, Fanomai, Pamatai et Auae) et hôtels (Intercontinental et Hilton).
- Les établissements scolaires : 5 écoles maternelles, 6 élémentaires, 1 CJA, 2 collèges et 1 lycée, les établissements de santé et les établissements publics : Etat, Pays et Commune,
- Les édifices religieux : églises, temple, chapelles et salles paroissiales.

## d) Axes stratégiques

En **2014** est lancée l'actualisation du SVEDMA de 2010, qui aboutit en janvier **2016** aux orientations et phasages suivants :

**Phase 1 (2016-2017)** : réduction des déchets à la source ; réemploi des déchets textiles et de certains encombrants et mise en place de points d'apport volontaire ; valorisation des déchets verts en compost ; valorisation des déchets ménagers spéciaux, du verre et des cannettes ;

**Phase 2 (2018-2019)** : construction d'un CET à VAITOETOE pour déchets ultimes ;

**Phase 3** : construction d'une usine de valorisation énergétique des déchets.

La phase 1 de ce nouveau schéma ainsi que les travaux et acquisitions indispensables à sa mise en œuvre sont approuvés le 18 octobre 2016<sup>1</sup>, par le conseil municipal. Après 2 refus, le Contrat de projet valide finalement le financement après des ajustements dans le dossier réduisant le montant à 180 millions comme suit, au lieu des 350 millions de départ :

DESIGNATION	COUTS	Observations
Acquisition de conteneurs individuels	90 000 000	Toujours en cours
Bornes à verre		
4 Bornes à textile		
15 Bornes à cannettes de 4m3		
Etude de praticabilité des servitudes	10 335 990	Terminé
Acquisition véhicules de réserve (1 BOM 5m <sup>3</sup> et 12m <sup>3</sup> , 1 camion à benne 2m <sup>3</sup> , 1 camion à grappin 10m <sup>3</sup> )	90 000 000	Terminé
Acquisition bornes à DMS (8 col. piles, 3 bacs batteries, 3 bornes huile)		
Construction atelier recyclage et réemploi des DEEE et mobiliers usagers		
Broyeur horizontal polyvalent à végétaux		
Aménagement zone de broyage de déchets verts		
<b>TOTAL ESTIME</b>	<b>190 335 990</b>	

Deux demandes de financement sont en cours d'instruction auprès du Contrat de développement et de transformation 2022 pour :

- L'acquisition d'équipements de collecte pour un montant total de 72 428 181 FTTC (bornes à verre, cannette et textiles, camions BOM et à benne),
- Les études pour la réhabilitation de la décharge contrôlée de Mumuvai pour un montant de 290 millions.

## Missions

Le 1<sup>er</sup> janvier **2013**<sup>2</sup>, le service Environnement et Espaces Verts devient le service Collecte et Traitement des déchets puis le SPIC Déchet le 20 novembre **2018**<sup>3</sup>. Exploité en régie dotée de la seule autonomie financière, il a pour mission la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux.

Le règlement du service adopté en 2011<sup>4</sup> définit les conditions et modalités suivant lesquelles le service de collecte et de traitement des déchets est assuré, ainsi que les règles de facturation afférentes.

Composé de 38 agents, le service est organisé comme suit :

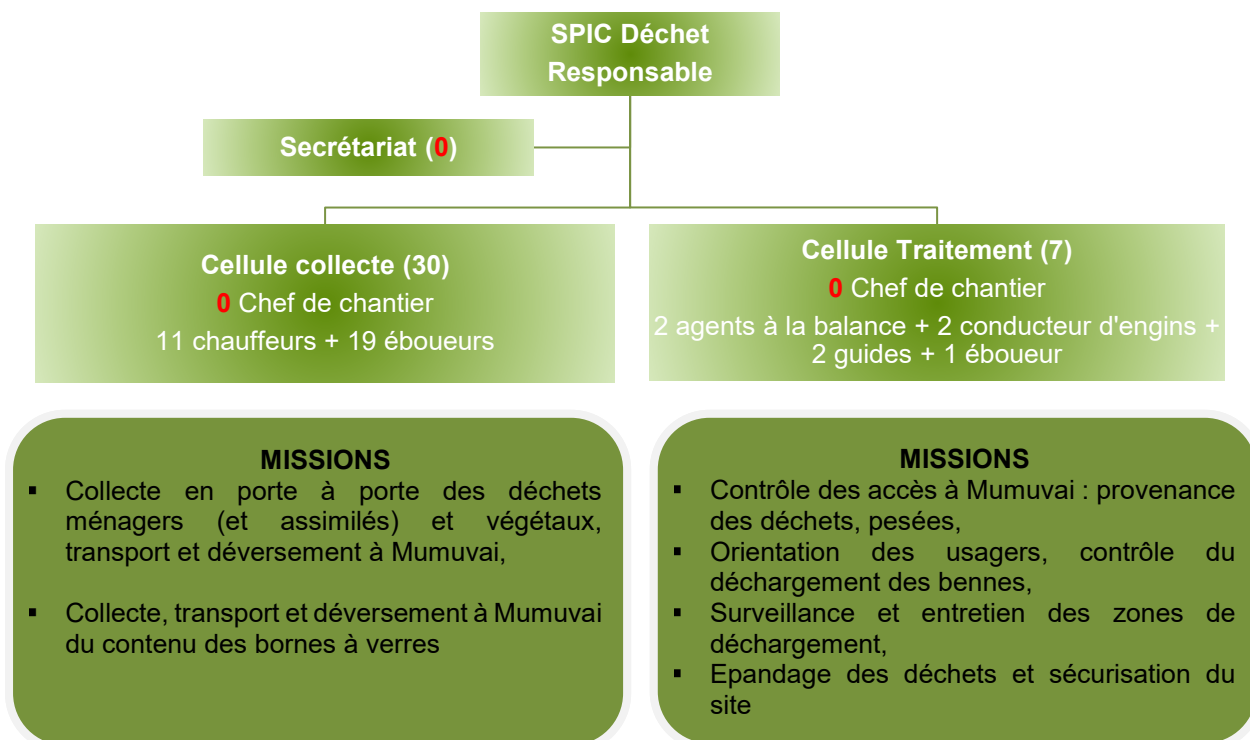
<sup>1</sup>Délibération n°650/2016 approuvant la phase 1 du SVEDMA de la commune de Faa'a

<sup>2</sup>Délibération n°216/2012 portant modification de l'organigramme de la commune de Faa'a

<sup>3</sup>Délibération n°890/2018 portant réorganisation des services municipaux

<sup>4</sup>Délibération n°69/2011 du 28 octobre 2011





## Moyens

### a) Moyens humains

Le SPIC dont l'effectif permanent est essentiellement composé d'agents de terrains, chauffeurs ou agents de collecte a enregistré le décès d'un chef de chantier en 2021, poste qu'il convient désormais de combler.

Les agents sont tous vaccinés contre la leptospirose, reçoivent chaque année des équipements complets de protection individuelle et se voient rappeler régulièrement les consignes de sécurité.

Le service a accueilli des CVD, CAE et stagiaires pour occuper les postes d'agents administratifs, poste qui n'est malheureusement plus occupé par un agent permanent depuis 2019, ainsi que des CIS principalement en tant qu'agent de terrain.

Le service n'a par contre accueilli aucune main d'œuvre pénale cette année à cause de la pandémie et des nouvelles exigences de l'Etat (mise en place d'une buanderie avec machine à laver et sèche-linge).

<b>EFFECTIFS</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Variation</b>	
PERMANENTS (CDI)	44	42	42	37	36	35	-1	-2,8%
TEMPORAIRES (CDD)	0	0	0	4	4	3	-1	-25,0%
<b>Sous-total</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>-2</b>	<b>-5,0%</b>
Main d'œuvre pénale	28	23	3	3	3	0	-3	-100,0%
Travaux d'Intérêt Général	1	0	4	0	0	0	0	0,0%
CDL/CAE/CVD	1	4	0	3	4	2	-2	-50,0%
<b>Sous-total</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>-5</b>	<b>-71,43%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>69</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>40</b>	<b>-7</b>	<b>-14,89%</b>
Nombre total d'heures supplémentaires						1 348		
Coût des heures supplémentaires (en M.FCP)						2,142		

## b) Moyens roulants et autres

Depuis 2014, la Commune n'a pas fait d'acquisition de nouveaux véhicules de collecte. L'acquisition d'un Bom 5 m<sup>3</sup>, de 2 Bom 12 m<sup>3</sup> et d'un camion à grappin en 2021 permet de combler les carences de gestion du service Atelier mécanique. En effet, plusieurs véhicules sont en panne depuis plusieurs mois voire même années...

CAMION	Immatriculation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Observations	Reste
BOM 5m <sup>3</sup>	170336P, 215396P, 208016P, 265816P	3	3	3	3	3	3	1 réformé (170336P) <b>1 HS</b> (208016P)	2
BOM 12m <sup>3</sup>	197055P, 197056P, 220866P, 230332P, 265817P, 266930P	3	3	1	3	3	6	<b>3 en réparation</b> (197055P, 197056P, 220866P)	3
Benne 2m <sup>3</sup>	210977P	3	3	3	2	2	1	-	1
Benne 5m <sup>3</sup>	151569P	0	0	7	3	3	1	-	1
Benne 10m <sup>3</sup>	264294P	-	-	-	-	1	1	-	1
Griffes 12m <sup>3</sup>	196646P, 229782P, 229783P, 229842P	4	4	4	4	4	4	<b>1 en réparation</b> (196646P)	3
Grappin 10m <sup>3</sup>	268243P	-	-	-	-	-	1	-	1
<b>Sous-Total</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>29 % en panne</b>	<b>12</b>
Véhicule 4x4	151740P, 234504P	2	2	2	2	2	2	1 à remplacer	2
Broyeur	-	?	?	0	0	1	2	<b>2 en réparation</b>	0
Drague	325+336	2	2	2	2	2	2	1 à remplacer	2
Citerne	-	1	1	0	1	1	1	Sur remorque	1
Compacteur	-	-	-	-	-	1	1	-	1
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>28 % en panne</b>	<b>18</b>
<b>AUTRES</b>									
Nettoyeur haute pression		1	1	0	0	1	1		
Aspirateur professionnel		1	1	0	0	-	1		
Extracteur injecteur		-	-	-	-	-	1		
Radio VHF		1	1	1	4	3	3		
Appareil photo numérique		1	1	0	0	0	0		
Portable mobile		-	-	-	-	5	5		
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4+</b>	<b>11</b>		

## Faits marquants

L'année 2021 a été marquée par :

- Les pannes récurrentes des camions entraînant une perturbation de la collecte des déchets.
- La livraison d'un BOM 5 m<sup>3</sup>, de deux BOM 12 m<sup>3</sup> et d'un camion grappin.
- La mise en place d'un nouveau planning de collecte des ordures ménagères, déchets verts et encombrants. Cette nouvelle organisation nécessite moins de véhicules.
- La fin des études de praticabilité des servitudes, faisabilité des points de regroupement des déchets et optimisation logistique et environnementale des services de collecte des déchets ménagers et assimilés.
- Les travaux toujours en cours relatifs au nouveau pont bascule et à la rénovation du conteneur destiné à accueillir les futurs bureaux de la décharge.
- La distribution de plus de 5000 bacs bleus.
- Le poste à combler d'un agent administratif permanent qui engendre une perte de temps considérable à former constamment de nouveaux agents temporaires (CAE, CVD) et donc faire les activités d'agent administratif.

# A – Indicateurs techniques

## I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

### 1 – Collecte des déchets provenant des ménages

#### a) Nombre d'habitants desservis en porte à porte et à des points de regroupement

Sur la base des résultats du recensement de 2017, notamment du nombre moyen de personnes par foyer, soit 4.1, et des 6314 abonnés domestiques enregistrés au service FTR en 2021, le service desservirait 25 887 habitants, soit 88 % de la population municipale, 164 habitants de plus qu'en 2020.

HABITANTS DESSERVIS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation	
Population municipale (a)	29 719	29 506	29 506	29 506	29 506	29 506	0	0%
Nb moyen d'habitants par RP (b)	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	0	0%
Abonnés domestiques (c)	5 863	5 950	5 997	6 160	6 150	6 314	+164	+2,67%
<b>Nb d'habitants desservis (d)<sup>(1)</sup></b>	<b>23 997</b>	<b>24 353</b>	<b>24 587</b>	<b>25 256</b>	<b>25 215</b>	<b>25 887</b>	<b>+672</b>	<b>+2,67%</b>
<b>% d'habitants desservis (e)<sup>(2)</sup></b>	<b>81%</b>	<b>82%</b>	<b>83%</b>	<b>85%</b>	<b>85%</b>	<b>88%</b>		<b>+3%</b>
Nb d'habitants desservis en PAP								
Nb points de regroupement (PG)								
Habitants desservis aux PG								
Nb habitants non desservis	5 722	5 153	4 919	4 250	4 291	4 291		
Nb logements non desservis	1 398	1 257	1 200	?	?	?		

<sup>1</sup> Nombre estimé = (a) x (b)

<sup>2</sup> (e) = (d)/(a)

<sup>3</sup> Non déterminé

Environ 14% de la population municipale (4130 habitants), ne bénéficie toujours pas de la collecte des déchets en raison principalement de difficultés d'accès concernant les quartiers suivants : Hiupape, Te Niu Ti'a, Mumuvai Haut (terre AUBRY, MAI...), Mamaia (enlèvement des déchets par un prestataire privé), Bonnefin et Faugerat.

#### b) Fréquence de collecte

La collecte est assurée en porte à porte ou à des points de regroupement (verre), par des véhicules spécialisés dans toutes les voies praticables selon les fréquences suivantes :

	Lundi	Mardi	Merc	Jeudi	Vend	Sam	Equipements	Effectifs
Ordures ménagères	S1	S2	RT1 Ent <sup>2</sup>	S1	S2	RT 1	5 BOM (2 de 5m <sup>3</sup> et 3 de 12m <sup>3</sup> )	5 équipes de 3
Déchets verts	X	X	X	X	X		1 camion grappin 12m <sup>3</sup>	1 équipe de 2
Encombrants	1 fois par mois par secteur						2 camions benne 12 m <sup>3</sup>	2 équipes de 2
							1 camion benne 2m <sup>3</sup>	1 équipe de 4
Carcasses	1 fois par mois minimum						Case + camion benne 12 m <sup>3</sup>	2 chauffeurs
Verre	2 fois par mois						1 camion griffe	1 équipe de 2

<sup>1</sup> RT1 collectée tous les jours sauf le dimanche

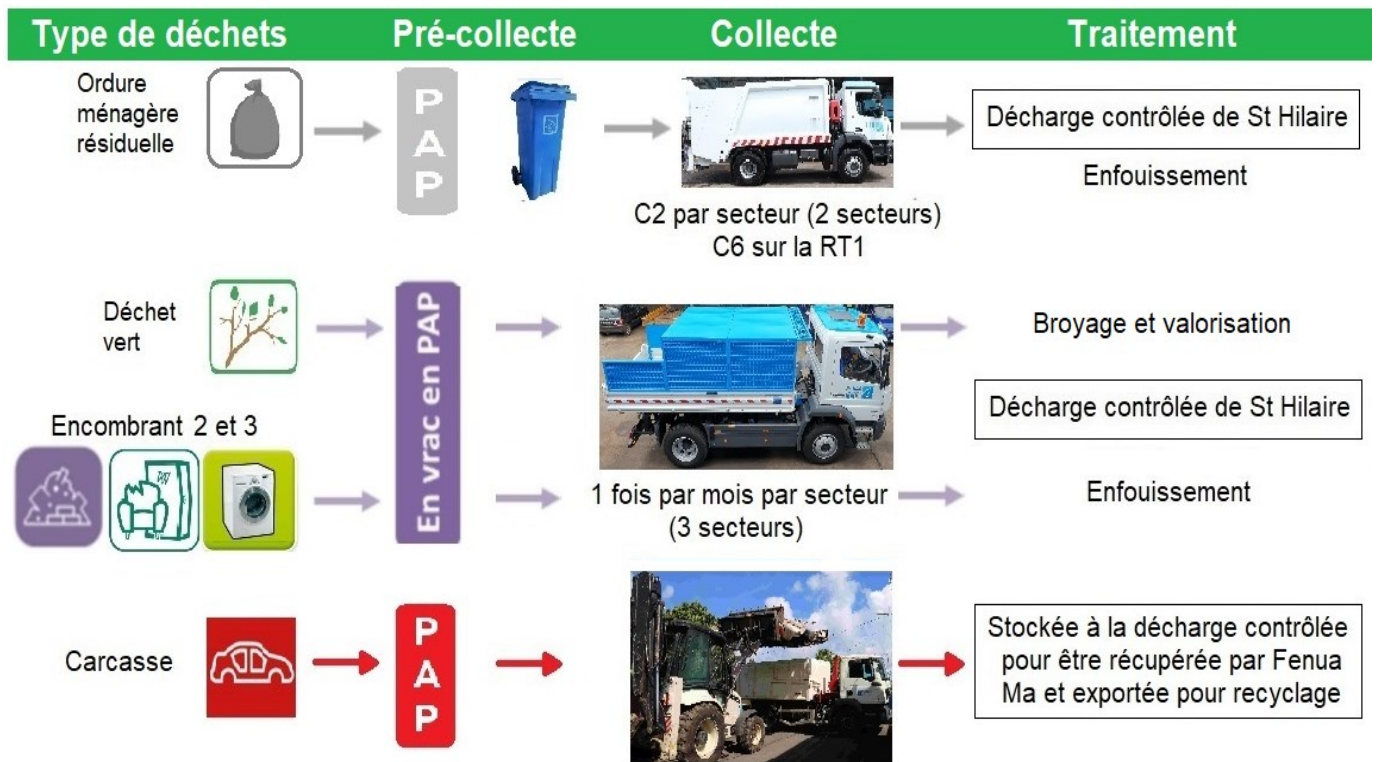
<sup>2</sup> Entreprises

#### c) Nombre et localisation des déchetteries, si elles existent, et types de déchets déposés

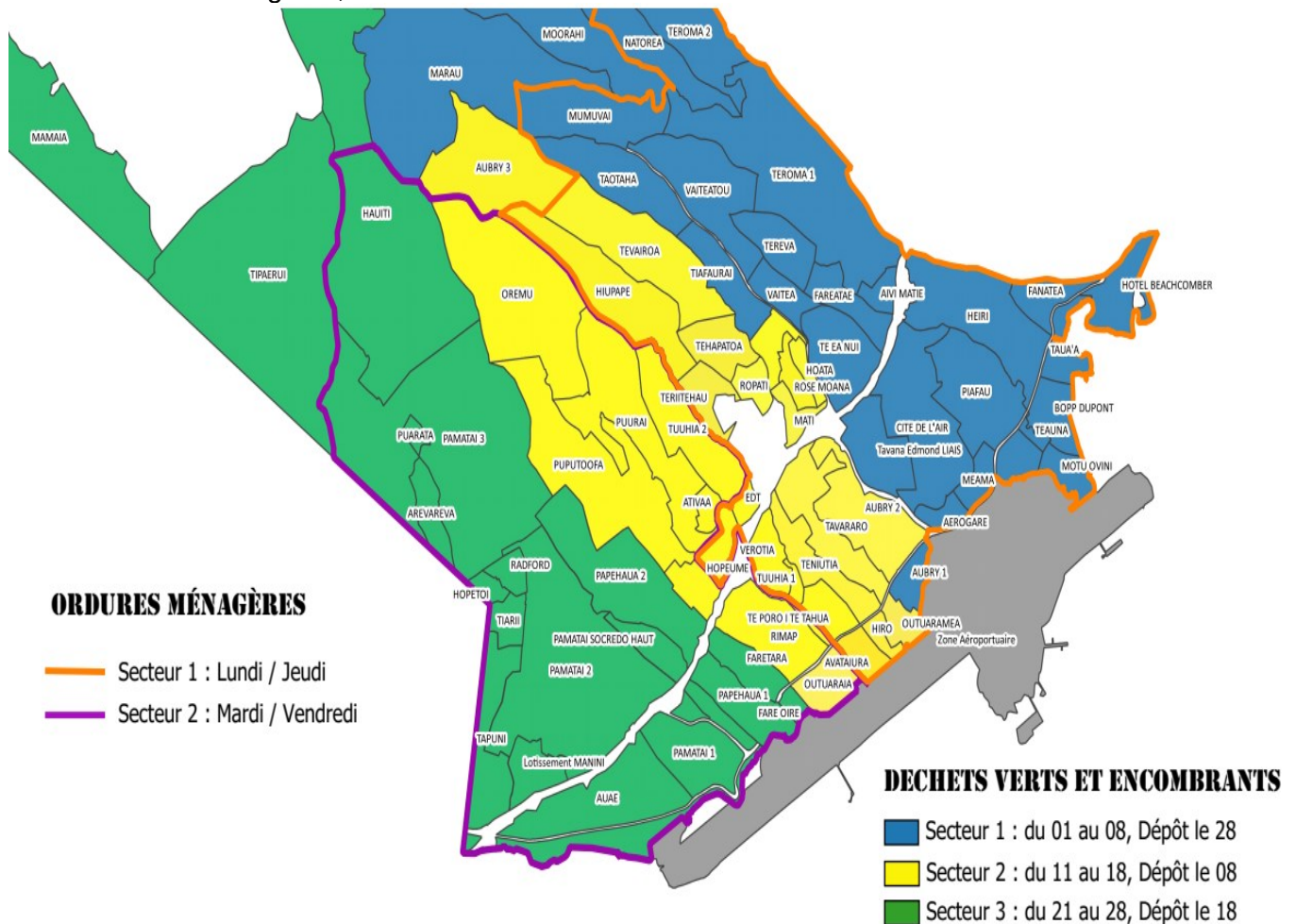
Aucune déchetterie n'existe sur le territoire communal, mais il est envisagé d'aménager des sites de transfert sur l'emprise de la décharge de Mumuvai et sur certains grands axes.

d) Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités

d.1) Collecte en **PORTE à PORTE (PAP)**



Les ordures ménagères, déchets verts et encombrants sont collectés selon les secteurs suivants :

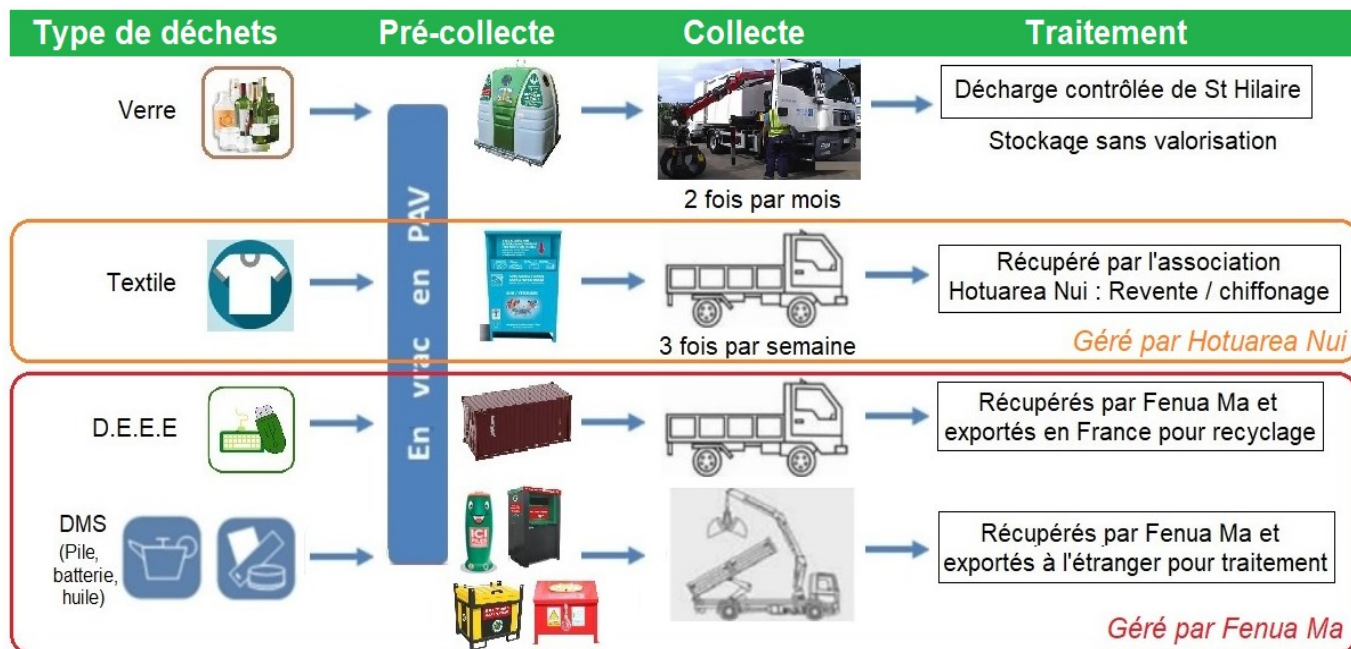


La collecte des déchets verts et encombrants d'un volume supérieur à 2m<sup>3</sup> se fait uniquement sur demande auprès du guichet unique ou au Spic déchet.

Les déchets verts sont transformés en compost et mis à la disposition des administrés.

L'enlèvement des carcasses de véhicules est dirigé par la Police municipale et facturé au tarif de 16.000 FCFP la tonne (Délibération n°47/2011 du 30 août).

### d.2) Collecte aux POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)



Le tableau suivant présente le nombre de PAV existant dans la commune.

Source	Type	Nombre de PAV	Ratio nombre d'habitants/PAV
Spic Déchet	Verre	3	9 835 hab/PAV
Spic Déchet	Textile	2	14 753 hab/PAV
Fenua Ma 2020	Pile	34	868 hab/PAV
Fenua Ma 2021	Huile	3	9 835 hab/PAV
Fenua Ma 2021	Batterie usagées	4	7 377 hab/PAV
Fenua Ma 2021	Fusée de détresse	3	9 835 hab/PAV

#### d.2.1 Le verre

La collecte du verre démarrée en février 2013 est actuellement effectuée sur les 3 points (contre 12 au départ) d'apports volontaires suivants :

- Secteur PAMATAI : route Maraïchers
- Secteur PUURAI : route stade Ganivet
- Secteur HEIRI : marina Vaitupa

Le verre collecté est transporté à la décharge et stocké sans valorisation. Il est prévu pour l'année 2022, l'acquisition de 15 bornes à verre.



#### d.2.2 Le textile

La collecte du textile en apport volontaire, a démarré en février 2013 avec 4 bornes à textiles mais on se retrouve à ce jour avec 2 bornes installées au centre administratif de la mairie et au vesti-boutique à Puurai, les 2 autres bornes détériorées suite aux manipulations, ont été retirées.

Ces bornes qui sont ramassées 3 fois par semaine par l'association Hotuarea Nui (convention de partenariat) permettent de récupérer annuellement environ 12 tonnes (250 kg par semaine) de textile.

Le textile neuf ou usagé récupéré peut être réutilisé, revendu sur le marché de l'occasion ou transformé en chiffon d'essuyage industriel.

Il est prévu pour l'année 2022, l'acquisition de 4 bornes à textiles.



### d.2.3. Les déchets toxiques (piles, batteries et huiles usées)

Depuis la signature le 27 octobre 2020 d'une convention de mise à disposition de points d'apports volontaires avec le syndicat Fenua Ma, les piles, huiles usées, batteries et fusées de détresse sont collectées par Fenua Ma selon leur remplissage sur les sites identifiés sur le plan suivant :

- Piles : réparties sur la commune, au centre administratif, dans les commerces...
- Huiles usées : Vaitupa, atelier mécanique et décharge
- Batteries usagées : station total NDA, Vaitupa, atelier mécanique et décharge
- Fusée de détresse : station total NDA, Vaitupa et atelier mécanique



Le service a collecté 14 776 tonnes de déchets en 2021 (12 968 T en 2020), soit 13,94 % de plus (1 808 T) qu'en 2020. Cette hausse provient principalement des encombrants (+1 154 T) et des ordures ménagères (+951 T).

Afin d'avoir une meilleure maîtrise des variations des quantités de déchets, il s'avère nécessaire :

- De disposer d'un logiciel de suivi des parcours de chaque camion (pour vérifier si le parcours est bien effectué et qu'il n'y a pas plusieurs passages dans un même secteur),
- Que le nouveau pont à bascule ainsi que le local servant de bureau, attendu depuis juin 2021 (retard important dû à la pandémie du covid 19) soient opérationnels.

Tonnages collectés	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation N-1	
<b>En PAP<sup>1</sup></b>	<b>17 520</b>	<b>19 501</b>	<b>10 929</b>	<b>18 332</b>	<b>18 295</b>	<b>12 951</b>	<b>14 718</b>	<b>1 767</b>	<b>13,64%</b>
Ordures ménagères	10 212	10 842	10 929	10 997	11 186	7 957	8 908	951	11,95%
Déchets verts	7 239	8 659	8 720	7 335	5 516	4 294	4 160	-134	-3,13%
Encombrants					727	217	1 370	1 153	530,18%
DUI <sup>3</sup>	69				561	410	0	-410	-100,00%
Carcasse					32	17	103	86	505,74%
Déblais, gravats, terre					273	44	177	133	304,19%
<b>Aux PAV<sup>4</sup></b>	<b>180</b>	<b>187</b>	<b>87</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>70</b>	<b>53</b>	<b>-25,68%</b>
Verre	82	187	87	10	23	17	58	41	-25,68%
Textile							12	0	-
D3E <sup>2</sup>	98							0	-
<b>TOTAL</b>	<b>17 700</b>	<b>19 688</b>	<b>11 016</b>	<b>18 342</b>	<b>18 318</b>	<b>12 968</b>	<b>14 788</b>	<b>1 820</b>	<b>14,03%</b>

<sup>1</sup> Porte à porte

<sup>2</sup> Déchets d'équipements électriques et électroniques

<sup>3</sup> Déchets urbains et industriels

<sup>4</sup> Point d'apport volontaire

## 2-Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

### a) Récapitulatif des tonnages enlevés

Les déchets assimilés aux ordures ménagères issus des activités commerciales, artisanales, administratives et associatives présentes sur le territoire de la commune sont collectés en porte à porte dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (3 fois par semaine voir plus...), et ne sont pas quantifiés.

Ils concernent 349 abonnés non domestiques en 2021, soit 2 de moins qu'en 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation	
Abonnés non domestiques (inscrits au service FTR)	323	325	287	380	351	349	-2	-0,57%

### b) Evolution prévisible de l'organisation de la collecte

Les pistes d'optimisation retenues lors de la phase 1 du SVEDMA sont :

Actions pour la collecte	Observation
Dotation de bacs individuels pour la collecte des OM résiduels	Depuis décembre 2020, toujours en cours
OM : collecte en PAP 2 fois par semaine par secteur	Opérationnel depuis août 2020
DV : collecte en PAP 1 fois par mois par secteur	Opérationnel depuis septembre 2020
Encombrants : collecte en PAP 1 fois par mois par secteur	Opérationnel depuis septembre 2020
Mise en place d'une déchetterie sur la Commune	
Textile : rajout de 4 bornes	Demande de concours financier par le contrat de développement et de transformation 2022
Verre : rajout de 15 bornes	
Canette en aluminium : mise en place de 15 PAV de 4 m <sup>3</sup> .	

Actions pour le traitement / la valorisation	Observation
Aménagement d'une zone de broyage de DV (gestion par un prestataire de service)	
Valorisation des canettes en aluminium collectées en PAV	
Broyage et valorisation du verre par un prestataire de service	
Création d'un CET et réhabilitation complète de la décharge actuelle	

Les actions non réalisées dépendent :

- ✓ des études de praticabilité des servitudes, faisabilité des points de regroupement des déchets et optimisation logistique et environnementale des services de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ des suites qui seront données à nos demandes de subvention par le contrat de développement et de transformation.

### Scénario à court terme



## II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets

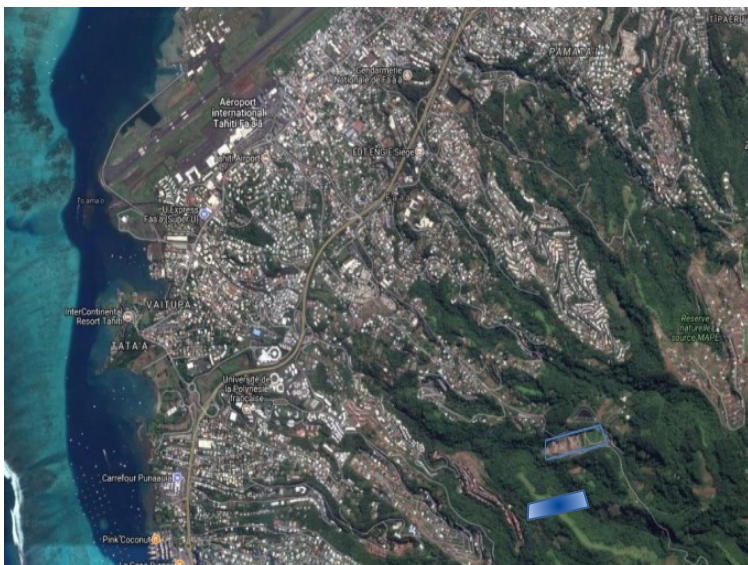
### 1-Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

#### a) Localisation des unités de traitement

Depuis la fin des années 1970, les déchets collectés sont transportés et déversés à la décharge contrôlée de Mumuvai, située à 300 m d'altitude sur la route du Mont Marau et implantée dans un talweg encaissé entouré d'une ceinture verte la rendant peu visible depuis le voisinage.

Elle est installée sur des parcelles privées, qui n'étaient alors qu'un talweg naturel inexploitable, sur décision de représentants des propriétaires, alors membres du conseil municipal et soucieux du bien-être de la population de Faa'a. Cette décision, considérée comme parole sacrée et authentique, a toujours été respectée par tous les membres de ces familles qui se sont succédés au sein du conseil municipal.

Aujourd'hui encore, beaucoup approuvent ce choix d'implantation judicieux de leurs ancêtres, dont l'impact environnemental et surtout financier reste limité. Toutefois, suite à des recours engagés par une partie des ayants-droits des propriétaires, par délibération n°49/2004 du 11 octobre 2004, la commune a demandé la déclaration d'utilité publique de ces terres. Mais devant la lourdeur de cette procédure, le conseil municipal a demandé à rencontrer les ayants droit pour trouver une solution financière à l'amiable.



PLAN DE SITUATION DE LA DECHARGE DE MUMUVAI



EMPRISE DE LA DECHARGE~ 5,5 HA

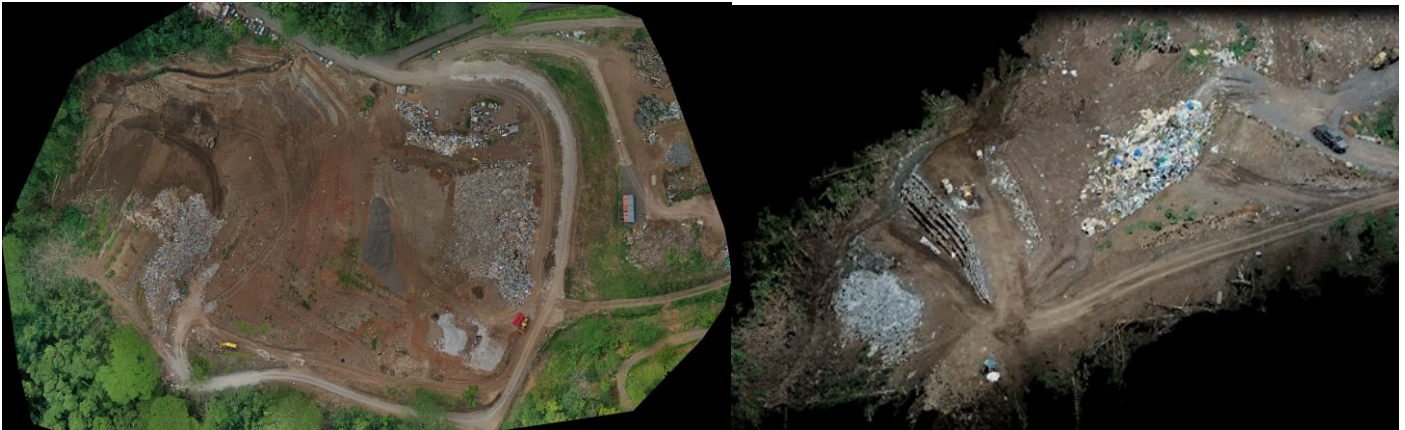
Le site a consisté en le remblaiement progressif d'un talweg par des déchets en tous genres depuis la fin des années 70. Jusqu'en 2008, le site accueillait aussi bien les déchets de la commune de Faa'a que ceux des communes voisines. Il est divisé en 3 zones distinctes :



- 1- La zone aménagée (rose) correspond à un vallon remblayé (de déchets enfouis et de remblais de limon) aménagé sous forme de plateformes dont la 1ère accueille un atelier communal et un chenil, et le reste un parcours de golf.
- 2- La zone en activité (jaune) correspond au même vallon remblayé et aménagé sous forme de plateformes accueillant :



- 1ère plateforme : une scierie et les déchets verts,
- 2<sup>ème</sup> plateforme : à l'entrée le nouveau pont à bascule qui sera opérationnel courant 2022, un PAV pour les batteries et huiles, un conteneur pour entreposer les DEEE, un site de récupération (par les « chercheurs d'or ») de fils électriques et autres objets réutilisables sur les « monstres » et encombrants, les encombrants et gravats, les déchets ménagers déposés quotidiennement, une zone de dépôt de déchets de démolition.



2<sup>ème</sup> plateforme : zone en activité

Zone en aval

3- La zone en aval (verte) correspond également à un vallon remblayé, aux versants escarpés, en continuité avec les 2 zones précédentes. Elle présente un massif de déchets à ciel ouvert moyennement à faiblement stable. Zone très peu anthropique (sauf sur les crêtes) et arborée, ce vallon constitue l'exutoire du trop-plein du réservoir MUMUVAI. Dans le courant 2021, cette zone a été exploitée pour enfouir des ordures ménagères afin d'avoir des plateformes.

#### b) Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri par exemple)

Les déchets sont déversés directement dans le talweg, sur le terrain naturel, puis compactés et couverts de terre. Cette technique (compactage et couverture) permet de filtrer au maximum l'écoulement des eaux de pluies et de lixiviat dans le sol. La nappe phréatique, qui se trouve à près de 400 mètres de profondeur, ne présente pas de risque de pollution. Les eaux pluviales du bassin versant amont sont récupérées à l'extrémité amont du site puis dirigées dans 2 caniveaux situés en périphérie du massif de déchets. Les eaux pluviales récoltées sur le massif sont récupérées à la base de chaque talus puis dirigées vers les caniveaux périphériques.

Selon cette technique d'enfouissement, le cimetière actuel de Vaitea, ainsi que les bâtiments des services techniques ont pu être construits sur l'ancienne décharge municipale. La partie supérieure de la décharge contrôlée de Mumuvai a été transformée en arboretum puis en aire de practice de golf.

A l'instar du CET de Paihoro, la pose d'une géo-membrane, d'équipements de collecte et de traitement des lixiviats et de biogaz n'est intéressante que pour les zones marécageuses où la perméabilité permet une infiltration rapide des eaux polluantes dans la nappe phréatique.

#### c) Capacité de ces unités

Selon le rapport d'analyse de l'ADEME suite à sa mission en janvier 2018, « une perspective de poursuite de l'activité d'enfouissement est raisonnablement envisageable à court terme (1 - 3 ans), sous réserve de l'existence du vide de fouille correspondant (cf. plan d'exploitation et relevé topographique à réaliser sans délai) à une conduite d'exploitation modifiée, pour tenir compte du modelé futur du massif de déchets dans sa configuration définitive, ainsi que la mise en place des ouvrages de délimitation et confortement du « casier » ouest et de gestion du ruissellement sur le site. ». La durée de vie du site pourrait être même prolongée par l'application de quelques règles de bonnes pratiques d'enfouissement, notamment :

- la réduction de la production des déchets et par conséquent des quantités enfouies ,

- l'amélioration de la performance de collecte des déchets recyclables (verres, textile, D3E, encombrants...) et déchets verts,
- la prise en charge par le Pays des déchets dangereux, non adaptés pour un stockage sur ce site, notamment des véhicules hors d'usage (VHU),
- la réalisation d'installations en amont de l'enfouissement permettant un premier tri et détournement avant stockage (déchèteries, quai de transfert, recyclerie),
- le renforcement des restrictions d'apports pour les professionnels.

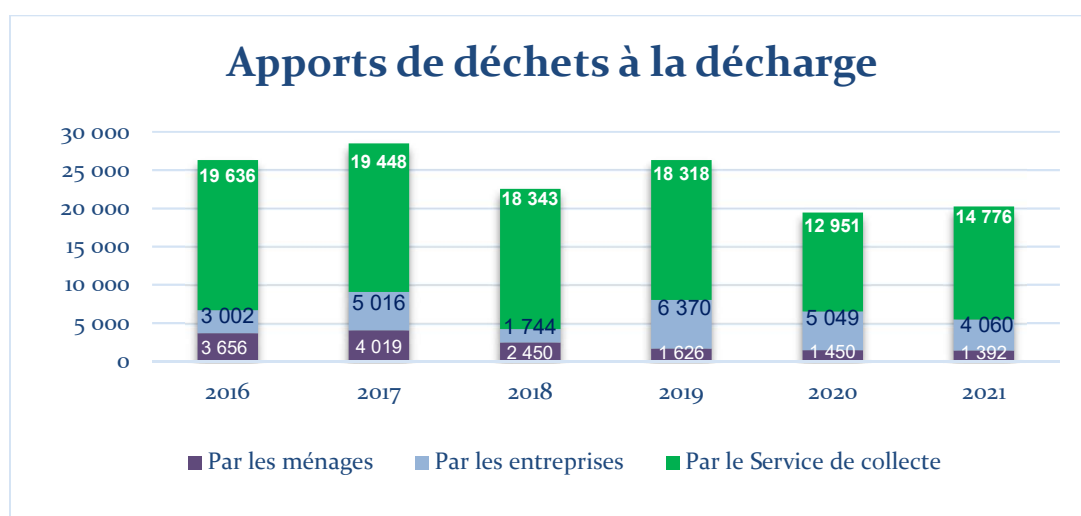
#### d) Tonnage traité dans l'année

En fin 2021, la quantité de déchets enfouis à la décharge a augmenté de 4 % en un an. Le tonnage des déchets concernant l'apport volontaire des ménages et des entreprises a diminué (- 1 047 T). Cependant, la collecte effectuée par le service a augmenté (+ 1 825 T).

Comme spécifié précédemment et afin d'avoir une meilleure maîtrise des variations des quantités de déchets, il s'avère nécessaire :

- De disposer d'un logiciel de suivi des parcours de chaque camion (pour vérifier si le parcours est bien effectué et qu'il n'y a pas plusieurs passages dans un même secteur),
- Que le nouveau pont à bascule ainsi que le local servant de bureau, attendu depuis juin 2021 (retard important dû à la pandémie du covid 19) soient opérationnels.

<b>Tonnage des déchets portés à la DECHARGE</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation N-1	
Par les ménages	3 656	4 019	2 450	1 626	1 450	1 392	-58	-3,99%
Par les entreprises	3 002	5 017	1 744	6 370	5 049	4 060	-989	-19,59%
Par le SPIC DECHET	19 636	19 448	18 343	18 318	12 951	14 776	1 825	14,09%
<b>TOTAL</b>	<b>26 294</b>	<b>28 484</b>	<b>22 538</b>	<b>26 314</b>	<b>19 450</b>	<b>20 228</b>	<b>778</b>	<b>4,00%</b>



Au niveau du service FTR, l'apport volontaire des entreprises concerne 88 sociétés pour un montant total facturé de 17,5 M FCFP en 2021 et représentent 26% de l'ensemble des déchets portés à la décharge, selon la répartition suivante par type de déchets :

<b>Tonnage des déchets portés à la décharge par les Entreprises</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Variation N-1</b>	
Nombre d'entreprises	325	287	61	155	94	-61	-39,35%
Matériaux de démolition (t)	15	109	0	3	23	20	669,23%
CMM <sup>2</sup> (t)	97	56	0	853	25	-828	-97,07%
Ordures ménagères (t)	5	1	22	83	267	184	220,94%
DUI <sup>1</sup> (t)	2 201	1 382	2 616	2 130	1 227	-903	-42,39%
Déchets verts (t)	284	121	572	1 544	1 053	-491	-31,79%
Déblais gravats (t)	2 416	75	2 408	284	766	482	169,85%
Terre			752	146	701	555	379,27%
Verre				5	0	-5	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>5 017</b>	<b>1 744</b>	<b>6 370</b>	<b>4 192</b>	<b>4 014</b>	<b>- 178</b>	<b>-4%</b>

<sup>1</sup>Déchets urbains et industriels

<sup>2</sup> Carcasses et monstres métalliques

## 2- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

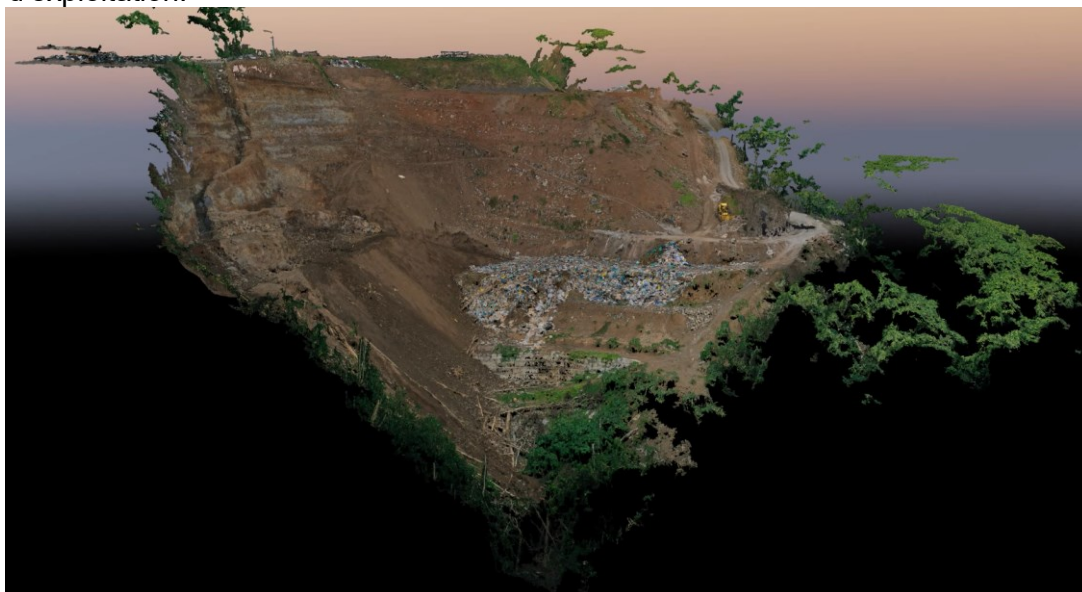
Afin de préserver la santé humaine et l'environnement, les actions suivantes ont été menées :

- ✓ Continuité dans le renforcement de l'accès à la décharge,
- ✓ Sécurisation continue du site (réfection de la clôture, du portail...)

### Aménagement du site :

Acheminés majoritairement par camion sur le site de la décharge, les déchets sont dirigés vers les « casiers » pour leur enfouissement par la pelle hydraulique. L'aménagement de la décharge se fait au fur et à mesure que les casiers se remplissent, déplaçant ainsi les gisements et le déversement des déchets. Le tassage des déchets avec une couche de terre permet de réduire les risques de départ de feu, de dégagement d'odeurs désagréables, et d'envol des déchets légers comme les sacs plastiques. Depuis 2020, les talus exposés au vent sont végétalisés.

Suite à la visite des experts mandatés par le tribunal afin d'évaluer l'impact environnemental de la décharge de Mumuvai, le SPIC déchet a entrepris la réalisation de plusieurs travaux d'aménagement. A cet effet, le SPIC a reprofilé les talus de manière à sécuriser le massif de déchet et baisser les risques d'incendie tout en réalisant en parallèle des travaux de sécurisation en pied de talus. De plus, des travaux de gestion des ruissellements sur la décharge ont été réalisés pour éviter l'infiltration d'eau. Ainsi, sur la zone d'exploitation les eaux de pluies sont redirigées vers le versant Sud, tandis qu'au Nord le cours d'eau a été dévié de manière à l'éloigner au maximum de la zone d'exploitation.



## Etudes de réhabilitation de la décharge :

Après l'évaluation simplifiée des risques de la décharge (jugée trop légère par l'Etat) réalisée par le bureau d'étude HA'AVITI en octobre 2013, le Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie a procédé à l'étude d'impact des lixiviats de la décharge de septembre 2016 à mai 2017 en 4 étapes :

- ✓ Etude historique et documentaire : distinction d'une zone aménagée (hangar, practice de golf) de plus de 30 ans, et d'une zone exploitée de moins de 20 ans.
- ✓ Investigations de terrain : sondages, fouilles, prélèvements des eaux, gaz, sols, sédiments...
- ✓ Analyse des risques et des impacts : présence de signes de combustion interne et de signes d'instabilité du massif de déchets dans la zone en exploitation. La capacité d'autoépuration du terrain d'assise fait de celui-ci une barrière de protection efficace des eaux souterraines pour les polluants organiques et microbiologiques et certains métaux lourds. Pas d'impact sur la qualité des eaux superficielles mais impact fort dans les sédiments sur le milieu « air », avec des teneurs fortes en biogaz et gaz.
- ✓ Plan de réhabilitation : moyennant des investigations complémentaires, il convient de définir pour la zone aménagée, des actions de correction et/ou de compensation des impacts constatés ou potentiels. Et pour la zone exploitée, des travaux de mise en conformité pour se rapprocher des directives du code de l'environnement de la Polynésie française

Enfin, du 19 au 31 janvier 2018, une mission de l'ADEME est venue compléter les études existantes pour caractériser au mieux le massif de déchets (connaissances suffisantes et non exhaustives) et arriver à un chiffrage et un phasage des travaux cohérents.

## **B – Indicateurs financiers**

### 1– Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation...)

Le service d'élimination des déchets est exploité en régie dotée de la seule autonomie financière. Il assure la collecte et l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, et des déchets verts.

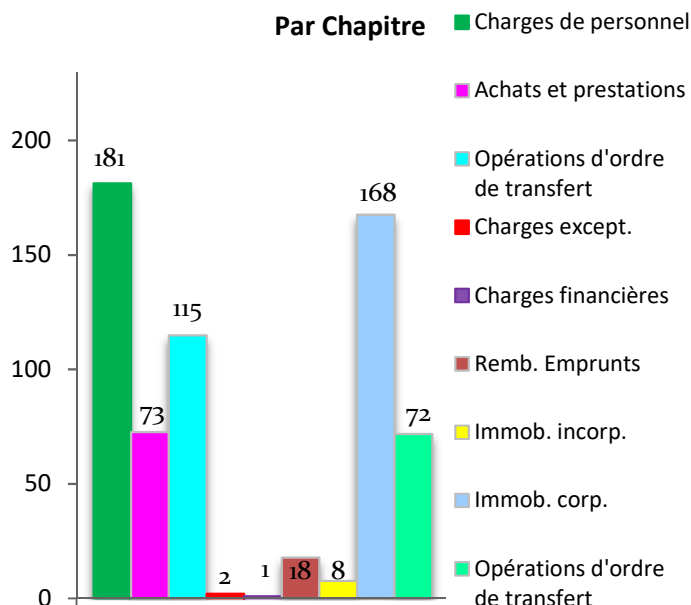
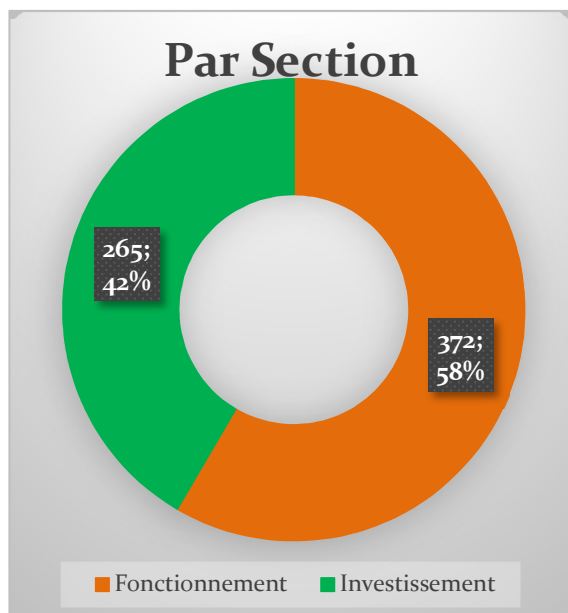
### 2 – Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

#### a) Résultats du service

La gestion du service s'est traduite en 2021 par un déficit de 39 MF en investissement, sa section de fonctionnement étant excédentaire de 23 MF hors subvention d'équilibre.

#### **1° - Dépenses**

Les dépenses totales du service SPIC Déchet se sont élevées à 637 MF en 2021, soit 21 308 CFP par habitant et 187 MF ou 42 % de plus par rapport à 2020, selon la répartition suivante :



#### En fonctionnement :

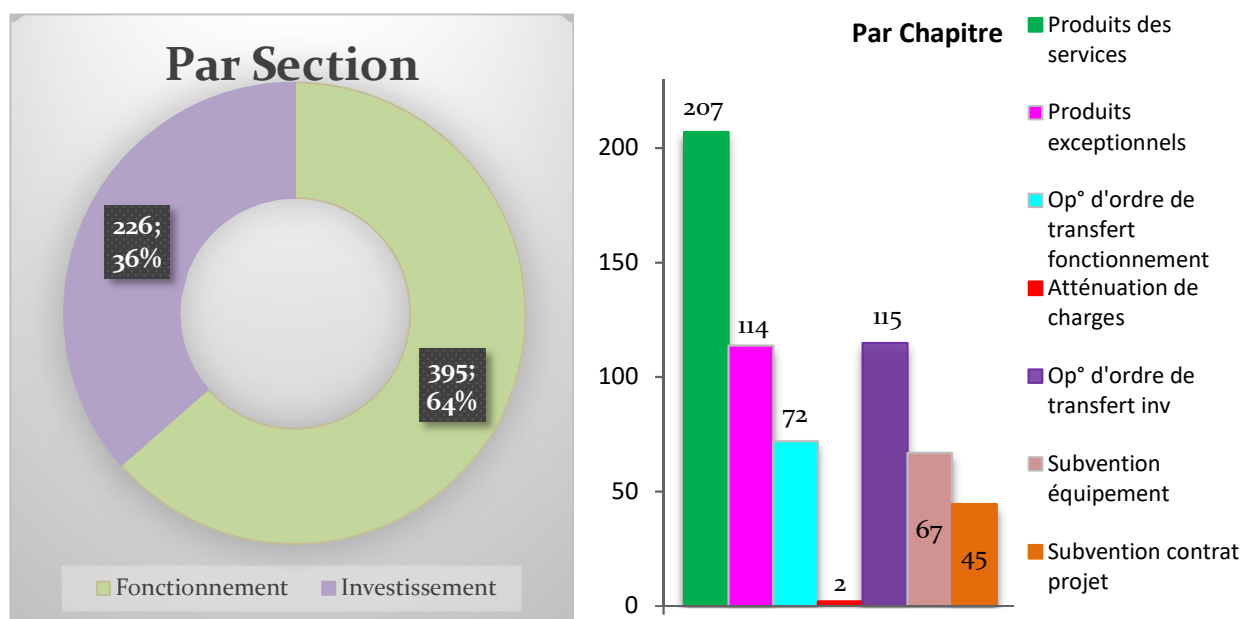
- 73 MF (soit -0,03%) d'achats et de prestations de service, dont 13,6 MF de frais de carburant, 4,6 MF de fournitures d'entretien et de petits équipements, 2 MF de vêtements de travail, 646 105 FCP de frais d'électricité, 114 965 FCP d'huiles pour moteur, 32,6 MF d'entretien des véhicules et matériels divers, 11,6 MF de contrats de prestations de service pour la collecte des déchets verts et encombrants, 3,8 MF de locations mobilières, 1,5 MF de primes d'assurance, 70 000 FCP de formation en sécurité, 529 237 FCP d'achat de T-Shirt imprimés et de stickers ainsi que la réalisation d'illustration dans le cadre du plan COM Déchets, 176 506 FCP de frais d'impression des entêtes de factures et enveloppes au profit de la facturation des redevances, 918 727 FCP de frais de télécommunications et 367 476 CFP de frais de nettoyage des locaux,
- 181 MF (soit -5%) de charges de personnel, dont 115,1 MF de rémunération du personnel permanent, 38,7 MF de cotisations sociales, 14,6 MF de personnel affecté par le budget general, 7,2 MF de remuneration du personnel non titulaire, 4,5 MF de cotisations au Centre de Gestion et de Formation (CGF), 913 272 FCP de frais de médecine du travail et 145 600 FCP de personnel extérieur (Main d'oeuvre pénale),
- 912 990 FCP (soit -37%) de charges financières correspondant aux intérêts des emprunts contractés en 2013 auprès de la Banque de Tahiti pour l'achat d'une pelle hydraulique, d'1 camion BOM de 14m3 et de 3 camions à benne avec grappin,
- 2 MF (soit -15%) de charges exceptionnelles et concernent des annulations de redevances pour titres émis en doublon ou erreurs d'imposition,
- 115 MF (soit +319%) d'opérations d'ordre de transfert entre sections, dont 41 MF de dotations aux amortissements et 74 MF de valeurs comptables des matériels roulants cédés en 2021.

#### En investissement :

- 18 MF (soit -16%) de remboursement de capital des emprunts,
- 1,5 MF d'immobilisations incorporelles, dont 1,5 MF de réalisation de vidéos au titre du plan COM déchet et 23 662 FCP de licences pour téléphone IP,
- 67 MF (soit -18%) d'immobilisations corporelles, dont 31,9 MF d'achat de matériels roulants, 3 MF d'achat de matériels techniques, de bureau et informatique et autres immobilisations corporelles, 3,4 MF d'équipements de système de relève à puce, 19,7 MF d'aménagement d'un pont à bascule à la décharge avec contrôle d'accès, 6,3 MF de travaux d'aménagement du SPIC et 2,8 MF de rénovation de la clôture du hangar à la décharge,
- 97 MF (soit +142%) de mise en œuvre des actions prioritaires phase 1 du SVEDMA,
- 6 MF (soit -41%) d'études pour la praticabilité des servitudes et d'optimisation du SPIC,
- 3 MF d'acquisition de 2 grues équipées de camion à grappin et d'1 broyeur.
- 72 MF d'opérations d'ordre de transfert entre sections et correspondant à la valeur négative sur cession des matériels roulants.

## 2° - Recettes

Les dépenses du service ont été financées à hauteur de 621 MF par les recettes suivantes :



### En fonctionnement :

- 206,6 MF (soit +9%) au titre des produits des services, dont 177,5 MF de redevances de collecte des déchets, 28,2 MF de droits d'accès à la décharge, 821 250 FCP de redevances spéciales d'enlèvement des ordures ménagères et 90 000 FCP de remboursement de repas au titre de la main d'œuvre pénale,
- 113,8 MF (soit +38%) de produits exceptionnels, dont la subvention d'équilibre du budget principal (105 MF), des pénalités appliquées à la société Tahiti Automobile (5 MF) pour non-respect des délais de livraison de camions, la régularisation du rattachement 2020 des cotisations CGF suite à l'annulation de la procédure de mandatement d'office (2 MF), et des recettes perçues au titre de la cession de matériels roulants en 2021 (2 MF),
- 71,9 MF d'opérations d'ordre de transfert entre sections correspondant à la comptabilisation de la différence de réalisation négative au titre de la cession 2021 des matériels roulants,
- 2,7 MF (soit +286%) d'atténuation de charges liée aux indemnités journalières CPS.

### En investissement :

- 114,8 MF (soit +319%) d'opérations d'ordre de transfert entre section, dont les dotations aux amortissements (41 MF) et la sortie comptable des matériels roulants cédés en 2021 (74 MF),
- 66,9 MF (soit -23%) de subvention d'équipement versée,
- 44,6 MF (soit -3%) de subvention du Contrat de projet pour la mise en œuvre des actions prioritaires de la phase 1 du SVEDMA.

#### i) Redevances pour enlèvement des ordures ménagères

Les tarifs applicables sont ceux fixés forfaitairement par délibération n°436/2014 du 16 décembre 2014 (cf. Annexe 1)

ABONNES INCRITS (SCE FTR)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation	
Abonnés domestiques	5 324	5 480	5882	5 863	5 950	5 997	6 160	6 150	6 314	164	2.67%
Abonnés non domestiques	214	209	303	323	325	287	<b>380</b>	351	349	-2	-0.57%
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>5 538</b>	<b>5 689</b>	<b>6 185</b>	<b>6 186</b>	<b>6 275</b>	<b>6284</b>	<b>6 540</b>	<b>6 501</b>	<b>6 663</b>	<b>162</b>	<b>2.49%</b>

RECOUVREMENT DES REDEVANCES	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%
Redevances encaissées durant l'année	73,8	47%	82,5	53%	115,53	67.8%	75,5	57%	113,8	60%	110,2	62%
Redevances non recouvrées durant l'année	83,4	53%	73,8	47%	54,81	32.2%	57,3	43%	75,2	40%	67.3	38%
<b>TOTAL</b>	<b>157.2</b>	<b>100%</b>	<b>156.3</b>	<b>100%</b>	<b>170.34</b>	<b>100%</b>	<b>132.8</b>	<b>100%</b>	<b>189</b>	<b>100%</b>	<b>177.5</b>	<b>100%</b>
<i>Montant cumulé des impayés au 31/12</i>	<b>343 362 782</b>		<b>361 106 282</b>		316 525 431		341 185 708		314 687 513		321 505 949	
<i>Dont depuis 2011</i>	<b>213 425 955</b>		<b>240 581 357</b>		202 495 676		194 030 352		227 258 338		255 856 340	

Malgré l'évolution du nombre de redevables facturés en 2021 (6 314 contre 6150 en 2020, soit 3% de plus qu'en 2020), les redevances d'enlèvement des ordures ménagères baissent de 3,6 MF, soit 3 % de moins qu'en 2020, le rôle des redevables sans boîte postale de 2019 ayant été comptabilisé en 2020 (10 MF).

Au 31 décembre 2021, le montant cumulé des impayés depuis la mise en place du budget annexe (2011) s'élève à 256 MF (contre 227 MF en 2020), soit 29 MF et 13 % de plus qu'en 2020, dont 10 MF au titre des redevables sans boîte postale de 2019 comptabilisés en 2020. Le total des impayés (de 1979 à 2021) s'élève à 321 MF contre 315 MF en 2020, soit 6 MF et 2% de plus qu'en 2020, dont 8,5 MF au titre des redevables sans boîte postale de 2021.

### ii) Droits d'accès à la décharge

Pour limiter au maximum les déchets portés à la décharge et assurer la préservation de celle-ci, les droits d'accès fixés en 2006 (délibération n°26/2006 du 29 juin) ont été révisés en 2011 (délibération n°47/2011 du 30 août complétée par la délibération 319/2013 du 17/12/2013) pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la manière suivante :

TARIFS DES DROITS D'ACCES A LA DECHARGE	2006	2012
Tarif a) ordures ménagères : déchets domestiques	500 F/Tonne	11 000 F/Tonne
Tarif a) déchets urbains et industriels	3 000 F/Tonne	11 000 F/Tonne
Tarif b) carcasse et monstre métallique	8 000 F/Tonne	16 000 F/Tonne
Tarif c) déblais, gravats, matériaux de démolition	4 500 F/Tonne	
Tarif c) déblais, gravats, terre		9 000 F/Tonne
Tarif d) matériaux de démolition		18 000 F/Tonne
Tarif d) déchets verts	2 000 F/Tonne	
Tarif e) déchets verts		10 000 F/Tonne

En 2021, l'accès à la décharge s'élève à 28 MF (contre 6 MF en 2020), soit 22 MF de plus qu'en 2020 grâce au dépôt plus régulier des fiches d'accès du SPIC Déchet et à une régularisation des fiches manquantes de 2020.

### iii) Recettes pour travaux en cession

Selon les dispositions de la délibération n°47/2011 du 30 août 2011, ces recettes proviennent des prestations réalisées par le service pour le ramassage des gros détritiques et déchets divers. Le prix est fixé en fonction d'un devis qui tient compte du coût de la main d'œuvre, du coût d'acquisition de matériaux mis en œuvre et le cas échéant, du coût des prestations de service en entreprise sollicitées dans le cadre de cette intervention (location de camions, tractopelles, grues, engins de levage, etc). En 2021, les recettes perçues au titre des travaux en cession s'élèvent à 821 250 FCFP contre 1 504 444 FCFP en 2020, soit -45 % par rapport à 2020.

## b) Evolution des résultats

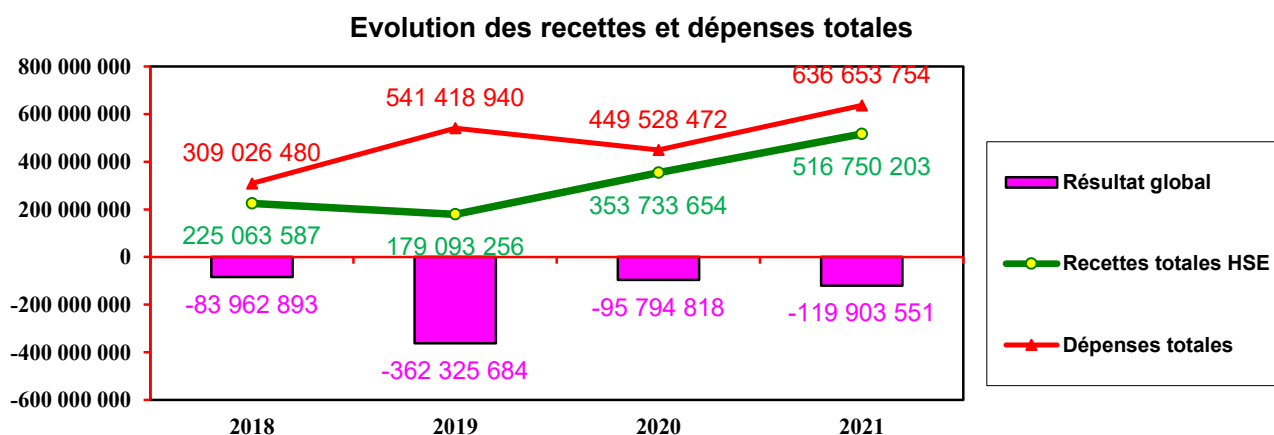
### 1° - Principales variations par rapport à 2021

FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	Variation N-1
----------------	------	------	------	------	---------------

RECETTES	287 271 391	514 958 852	272 408 779	394 962 958	122 554 179	45%
Atténuation des charges	2 258 935	783 605	690 719	2 667 089	1 976 370	286%
Produits des services du domaine	190 927 743	147 233 927	189 001 102	206 621 160	17 620 058	9%
Produits exceptionnels	94 084 713	366 941 320	82 716 958	113 787 313	31 070 355	38%
Opérations d'ordre de transfert				71 887 396	71 887 396	-
DEPENSES	287 271 391	514 958 852	295 661 077	371 710 660	76 049 583	26%
Charges à caractère général	48 705 923	52 437 464	72 714 031	72 691 939	-22 092	-0,03%
Charges de personnel	199 947 180	199 004 576	191 312 250	181 212 468	-10 099 782	-5%
Créances irrécouvrables	742 654	947 320	357 484	0	-357 484	-100%
Charges financières	2 589 274	2 024 449	1 455 901	912 990	-542 911	-37%
Titres annulés (sur exerc. antérieur)	4 356 631	4 618 930	2 445 500	2 078 558	-366 942	-15%
Dotations aux provisions	0	228 381 500	0	0	0	-
Opérations d'ordre de transfert	30 929 729	27 544 613	27 375 911	114 814 705	87 438 794	319%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-23 252 298</b>	<b>23 252 298</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

INVESTISSEMENT	2018	2019	2020	2021	Variation N-1	
RECETTES	31 623 729	30 835 281	164 041 833	226 319 596	62 277 763	38%
Subventions d'équipement	694 000	3 290 668	86 685 922	66 866 825	-19 819 097	-23%
CDP Actions prioritaires phase 1 SVEDMA	0	0	45 900 000	44 638 066	-1 261 934	-3%
FIP ETU praticabilité des servitudes et optimisation du SPIC	0	0	4 080 000	0	-4 080 000	-100%
Opérations d'ordre de transfert	30 929 729	27 544 613	27 375 911	114 814 705	87 438 794	319%
DEPENSES	21 755 089	26 460 088	153 867 395	264 943 094	111 075 699	72%
Capital emprunt	21 061 089	21 169 420	21 281 473	17 901 761	-3 379 712	-16%
Immobilisations incorporelles	135 600	2 462 168	0	1 507 635	1 507 635	-
Immobilisations corporelles	558 400	2 828 500	82 284 617	67 093 558	-15 191 059	-18%
CDP Actions prioritaires phase 1 SVEDMA	0	0	39 965 315	96 905 250	56 939 935	142%
FIP ETU praticabilité des servitudes et optimisation du SPIC	0	0	10 335 990	6 137 894	-4 198 096	-41%
DETR 2 grues camion à grappin, 1 broyeur à déchets verts	0	0	0	3 509 600	3 509 600	-
Opérations d'ordre de transfert	0	0	0	71 887 396	71 887 396	-
<b>Solde d'investissement</b>	<b>9 868 640</b>	<b>4 375 193</b>	<b>10 174 438</b>	<b>-38 623 498</b>	<b>-28 449 060</b>	<b>-280%</b>
RECETTES TOTALES	318 895 120	545 794 133	436 450 612	621 282 554	184 831 942	42%
DEPENSES TOTALES	309 026 480	541 418 940	449 528 472	636 653 754	187 125 282	42%
SOLDE GENERAL	9 868 640	4 375 193	-13 077 860	-15 371 200	-28 449 060	-218%

## 2° - Evolutions sur 6 ans





Malgré la hausse des recettes depuis 2020, la Commune devra se battre pour obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre du SVEDMA actualisé, ajuster progressivement les tarifs à hauteur du nouveau coût de la collecte, justifier la prise en charge des impayés par le budget principal au titre de la solidarité et surtout demander une prise en charge totale du coût du traitement par le Pays.

### 3 – Encours de la dette et montant de l’annuité de remboursement de la dette

L’état de la dette au 31/12/2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

Dette 31/12	2018	2019	2020	2021
Encours	78 254 417	57 084 417	35 803 524	17 901 763
Annuités	23 650 363	23 193 869	22 737 374	18 814 751
Intérêts	2 589 274	2 024 449	1 455 901	912 990
Capital	21 061 089	21 169 420	281 473	17 901 761

L’annuité de la dette pour 19 MF correspond aux emprunts contractés en 2013 auprès de la Banque de Tahiti pour l’achat d’une pelle hydraulique, d’1 camion BOM de 14m3 et de 3 camions à benne avec grappin.

### 4 – Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Les prestations réalisées en 2021 concernent la sous-traitance de la collecte des déchets ménagers, des déchets verts et des encombrants (12 MF), les réparations et entretiens des matériels roulants (32 MF), les primes d’assurance (4 MF), les frais de télécommunications (918 727 FCFP), le nettoyage des locaux (367 476 FCFP).

### 5 –Autres indicateurs

AUTRES INDICATEURS (en CFP)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût de la tonne de déchets enfouis <sup>1</sup>	12 472	11 674	11 013	12 369	15 662	28 112	22 799	18 376
Coût moyen réel par abonné <sup>2</sup>	47 520	46 003	46 810	56 146	45 714	78 740	48 075	58 871
Redevance moyenne OM par abonné <sup>3</sup>	17 156	24 322	25 414	24 914	25 267	20 442	28 095	28 111
Produits de gestion courante par abonné <sup>4</sup>	22 044	29 550	30 896	30 724	28 359	22 513	29 073	31 010
Subvention d’équilibre par abonné <sup>5</sup>	24 723	16 110	15 466	24 676	14 972	56 107	12 724	16 556
Coût moyen mensuel du personnel <sup>6</sup>	330 027	357 138	385 476	402 923	396 721	404 481	398 567	365 109
Nombre de réclamations <sup>7</sup>	5	13	250					
Taux de réclamation <sup>8</sup>	0,1%	0,2%	4,0%					

<sup>1</sup> Dépenses de fonctionnement / Tonnage des déchets portés à la décharge par les administrés, les entreprises et le service CTD–

<sup>2</sup> Dépenses de fonctionnement / Nb total d’abonnés – <sup>3</sup> Montant total des redevances pour enlèvement des OM / Nb total d’abonnés

<sup>4</sup> Produits de gestion courante / Nb total d’abonnés – <sup>5</sup> Subvention d’équilibre/ Nb total d’abonnés –

<sup>6</sup> Charges de personnel / Effectifs CDI et CDD – <sup>7</sup> Nombre de réclamations enregistrées sur Astech Web –

<sup>8</sup> Nombre de réclamations / Nombre total d’abonnés

- a) Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés du service d’élimination des encombrants (collecte et traitement ou stockage) : non déterminé
- b) Modalités d’établissement de la redevance spéciale d’élimination des déchets assimilés : redevance non encore instaurée mais étude et projet de délibération à venir
- c) Produit des droits d’accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d’ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par les collectivités clientes : les produits constatés au titre des droits d’accès à la décharge concernent les déchets ménagers assimilés apportés par apport volontaire par des entreprises ou par des organismes publics comme la Direction de l’Équipement, le Laboratoire des Travaux Publics, la Gendarmerie, le Centre pénitentiaire...

2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation
33 027 288	35 823 718	19 427 721	13 130 165	6 178 392	28 217 488	22 039 096 357 %

d) Montant détaillé des aides reçues :

e) Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière, valorisation énergétique) : aucune valorisation matière et énergétique n'existe à ce jour.

## Conclusion : perspectives

L'année 2021 a été marquée par :

### Pour 66la collecte :

- L'acquisition de nouveaux matériels roulants

En parallèle, la mauvaise gestion des pannes de véhicules intervenue dans l'année, ont obligé le SPIC Déchet à se réorganiser afin d'assurer le service public via notamment la mise en place d'un marché de prestation de collecte.

Ainsi, la commune prévoit pour 2022 de compléter les moyens actuels du service et revoir son périmètre :

- Optimiser la collecte : création de points de regroupement suivant la praticabilité des servitudes, optimisation des tournées,
- Acquérir les équipements urgents
  - Remplacer les véhicules de collecte non réparés depuis au moins un an (197 055 P & 197 056 P) : vendre aux enchères le matériel existant, acquérir du matériel adéquat
  - Compléter selon les conclusions du SVEDMA l'acquisition de nouvelles bornes en PAV,
- Communiquer sur le Règlement du service et encourager la brigade verte à fournir au Spic déchet, un bilan de la verbalisation des dépôts sauvages (demandé depuis 18 mois).
- Poursuivre la campagne de communication (dont les crédits sont déjà inscrits au budget 2021) pour la réduction des déchets à la source : usage de sacs réutilisables, achat de produits non emballés, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage à domicile (affiches sur les camions, publication de vidéos explicatives, distribution de tricots avec un message de sensibilisation).

### Pour la décharge :

- Les résultats environnementaux très satisfaisant de la décharge (incendies et pollution) se poursuivront grâce aux travaux continue d'aménagement.
- La pose d'un 3<sup>e</sup> piézomètre
- L'acquisition d'un nouveau pont bascule qui sera opérationnel en 2022.

Pour 2022, la Commune prévoit de :

- Continuer à suivre les conseils des experts pour les redans,
- Acquérir les équipements urgents pour l'enfouissement des déchets
- Le juriste doit poursuivre les efforts de régularisation de l'emprise foncière de la décharge contrôlée de Mumuvai, pour la mise en place d'installations (aire de broyage des déchets verts, station de transfert, recyclerie...) pour réutiliser les déchets.
- Poursuivre le renforcement de la sécurité (études de 290 MF) de l'exploitation de la décharge et sa transformation en espaces verts.
- Relancer encore et toujours le Pays (Fenua Ma depuis 2019) pour la reprise de la collecte et du traitement des DMS et VHU, mais aussi pour sa politique sectorielle en matière de déchets ainsi que les projets d'un CET intercommunal et d'une usine de valorisation énergétique sur les hauteurs de Faa'a. Des discussions devront notamment être engagées avec le Pays sur :

- Les réserves émises par la commune lors de la création de Fenua ma : des réponses claires sont attendues quant à la clarification de la répartition des compétences entre le Pays et les communes, la politique sectorielle du Pays, les taxes encaissées par le Pays, la responsabilité de l'Etat, la contribution des communes à Fenua ma, sa prise en compte dans les BA déchets des communes,
- Le projet de CET intercommunal à Vaitoetoe : coordination de la concertation de cette solution avec les autres communes dans le cadre de la politique sectorielle des déchets du Pays. La commune est consciente qu'elle devra composer avec le syndicat intercommunal Fenua Ma, sa population n'étant pas en capacité de supporter les coûts de ce service. Cependant, la commune dénonce les tarifs pratiqués par Fenua Ma au regard de la capacité financière de ses administrés.
- Les retours de l'expérimentation du procédé de valorisation hawaïen et surtout de l'impact financier de chaque solution sur les usagers.

Toutefois, compte tenu des enjeux écologiques, économiques et sociaux de ce dossier, la Commune de Faa'a n'a cessé depuis 2004 et ne cessera de réclamer, que dans le cadre d'une politique sectorielle claire et partagée, la compétence du traitement des déchets relève du Pays et soit financée par les taxes sur l'environnement qu'il perçoit déjà, les communes assurant, elles, en tant qu'entité de proximité, la collecte de tous les déchets.

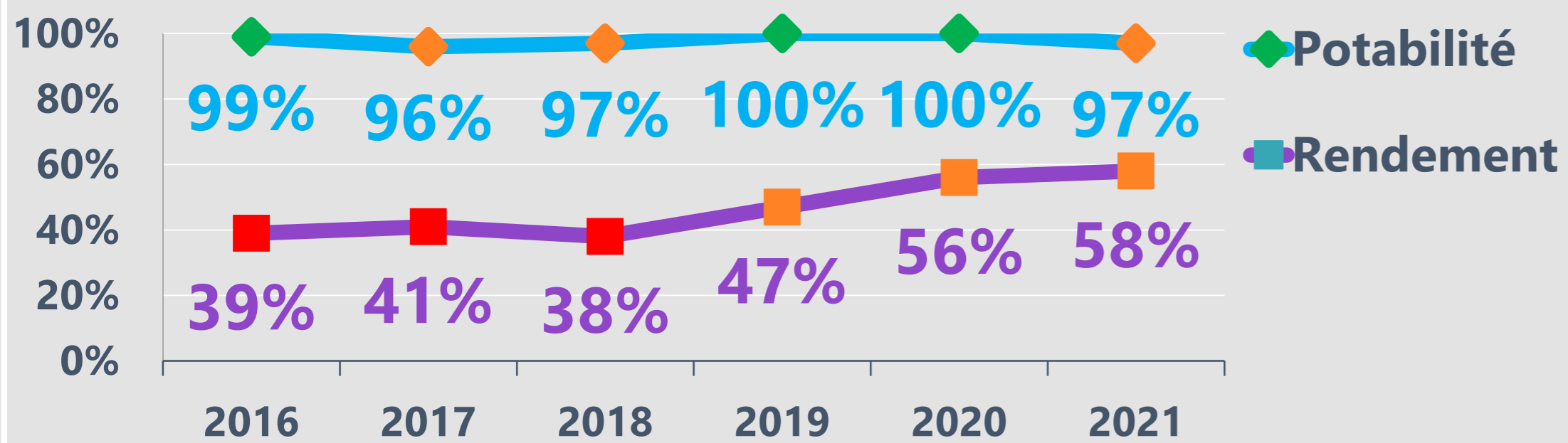
## Annexe 1 – Tarifs des redevances annuelles d'enlèvement des déchets

CATEGORIES	Tarif
<b>Catégorie 1 - Locaux à usage de logement</b>	
1) Studio	16 000
2) Appartement dans un immeuble collectif	18 000
3) Maison individuelle	20 000
<b>Catégorie 2- Services publics</b>	
1) Services administratifs, établissements publics	50 000
- par bureau de 0 à 30 m <sup>2</sup>	2 000
- par bureau de plus de 30 m <sup>2</sup>	4 000
2) Grandes administrations (Mairie, Centre pénitentiaire, gendarmerie...)	400 000
- par bureau de 0 à 30 m <sup>2</sup>	4 000
- par bureau de plus de 30 m <sup>2</sup>	6 000
3) Cafétérias	140 000
<b>Catégorie 3 - Ets d'enseignement et de formation professionnelle</b>	
1) Etablissements d'enseignement & formation professionnelle	20 000
- Par classe	2 000
<b>Catégorie 4 - Locaux à usage professionnel</b>	
1) Notaires, avocats, commissaires-priseurs, agences immobilières et de voyage, de change et autres professions libérales	50 000
- par bureau de 0 à 30 m <sup>2</sup>	2 000
- par bureau de plus de 30 m <sup>2</sup>	4 000
2) Cabinets de notaires, d'avocats et autres professions libérales (2 professionnels et plus)	50 000
- par bureau de 0 à 30 m <sup>2</sup>	2 000
- par bureau de plus de 30 m <sup>2</sup>	4 000
3) Salons de coiffure, esthétique, massage, manucure, pédicure	50 000
4) Garderies, crèches :	
- de 0 à 20 enfants	50 000
- de plus de 20 enfants	52 000
5) Médecins, dentistes, vétérinaires, acupuncteurs, ostéopathes...	50 000
6) Cabinets médicaux, dentaires ou vétérinaires (2 professionnels et plus)	60 000
7) Prothésistes, masseur-kinésithérapeutes, herboristes, diététiciens...	50 000
8) Bureaux administratifs privés	400 000
- par bureau de 0 à 30 m <sup>2</sup>	2 000
- par bureau de plus de 30 m <sup>2</sup>	4 000
<b>Catégorie 5 - Etablissements financiers</b>	
1) Sociétés d'assurance	40 000
2) Agences d'assurances - Courtiers	40 000
3) Etablissements bancaires et assimilés (siège social)	400 000
4) Etablissements bancaires et assimilés (par agence)	40 000
De 1 à 4, bureaux :	
- par bureau de moins de 15 m <sup>2</sup>	6 000
- par bureau de 15 m <sup>2</sup> à 30 m <sup>2</sup>	12 000
- par bureau de plus de 30 m <sup>2</sup>	16 000
<b>Catégorie 6 - Locaux à usage commercial</b>	
1) Petites entreprises artisanales (curios, salle d'exposition, photographe, labo-photo, salle de couture, tatoueurs...)	30 000
2) Librairies, kiosques de presse...	50 000
3) Bijouteries, joailleries, horlogeries, parfumeries...	50 000
4) Boutiques de lingerie, de chaussures... :	
- de 0 à 100 m <sup>2</sup>	50 000
- de plus de 100 m <sup>2</sup>	60 000

CATEGORIES	Tarif
<b>5) Pharmacies... :</b>	
- de 0 à 60 m <sup>2</sup>	50 000
- de plus de 60 m <sup>2</sup>	60 000
<b>6) Fleuristes</b>	50 000
<b>7) Commerces de détail, magasins d'alimentation générale, d'articles de sport, de bureautique, de vidéo et discothèque... :</b>	
- de 0 à 30 m <sup>2</sup>	60 000
- entre 31 et 60 m <sup>2</sup>	80 000
- entre 61 et 100 m <sup>2</sup>	90 000
- entre 101 et 200 m <sup>2</sup>	120 000
- de plus de 200 m <sup>2</sup>	160 000
- au-delà de 200 m <sup>2</sup> en plus par tranche de 50 m <sup>2</sup>	20 000
<b>8) Importateurs, exportateurs :</b>	
- de 0 à 100 m <sup>2</sup>	90 000
- entre 101 et 200 m <sup>2</sup>	100 000
- de plus de 200 m <sup>2</sup>	140 000
De 1 à 8, bureaux, réserves et entrepôts :	
- par bureau de 0 à 30 m <sup>2</sup>	2 000
- par bureau de plus de 30 m <sup>2</sup>	4 000
- réserves et entrepôts de plus de 30 m <sup>2</sup>	10 000
- réserves et entrepôts en plus par tranche de 50 m <sup>2</sup>	20 000
<b>Catégorie 7 - Locaux à usage industriel</b>	
<b>1) Ateliers</b>	
- de 0 à 100 m <sup>2</sup>	40 000
- de 101 m <sup>2</sup> à 500 m <sup>2</sup> (en plus par tranche de 50 m <sup>2</sup> )	20 000
- au-delà de 500 m <sup>2</sup>	200 000
<b>2) Entrepôts</b>	
- de 0 à 200 m <sup>2</sup>	40 000
- au-delà de 200 m <sup>2</sup> (en plus par tranche de 100 m <sup>2</sup> )	20 000
<b>3) Stations de services avec boutique de ravitaillement</b>	50 000
<b>4) Parkings</b>	40 000
<b>Catégorie 8 - Locaux à usage de transformation et de production</b>	
<b>1) Usines électriques, sociétés frigorifiques, de plastique...</b>	200 000
<b>2) Brasseries, limonaderies</b>	240 000
<b>3) Hydrocarbures</b>	200 000
De 1 à 3, bureaux :	
- par bureau de 0 à 30 m <sup>2</sup>	2 000
- par bureau de plus de 30 m <sup>2</sup>	4 000
<b>4) Aviculteurs</b>	200 000
<b>Catégorie 9 - Locaux à usage de restauration et d'hébergement</b>	
<b>1) Marchands ambulants</b>	50 000
<b>2) Hôtels, pensions, centres d'hébergement, foyers</b>	60 000
- Par chambre	6 000
<b>3) Snack sans service, salon de thé, snack-café</b>	60 000
<b>4) Snack avec service, restaurant &amp; bar de - 60 m<sup>2</sup></b>	100 000
<b>5) Boulangeries, pâtisseries</b>	120 000
<b>6) Restaurants, bars, traiteurs, restaurant-bars + 60 m<sup>2</sup></b>	140 000
<b>7) Bars dancing</b>	180 000

<b>CATEGORIES</b>	<b>Tarif</b>
<b>Catégorie 10 - Locaux à usage de divertissement et associations</b>	
<b>1) Salles de spectacle, de cinéma, gym et culturisme, salles de billard, clubs house... :</b>	50 000
- par bureau de 0 à 30 m <sup>2</sup>	2 000
- par bureau de plus de 30 m <sup>2</sup>	4 000
<b>2) Associations (sportives, éducatives, de bienfaisance et autres, salle de réunion...)</b>	20 000
<b>Catégorie 11 - Etablissements de soins</b>	
<b>1) Etablissements hospitaliers publics</b>	500 000
- par chambre	4 000
<b>2) Etablissements hospitaliers privés</b>	300 000
- par chambre	10 000
<b>3) Cabinets médicaux :</b>	60 000
De 1 à 3, bureaux :	
- par bureau de 0 à 30 m <sup>2</sup>	2 000
- par bureau de plus de 30 m <sup>2</sup>	4 000
<b>4) Ateliers, garages, entrepôts</b>	
- de 0 à 100 m <sup>2</sup>	40 000
- au-delà de 100 m <sup>2</sup> (en plus par tranche de 50 m <sup>2</sup> )	10 000
<b>Catégorie 12 - Confessions religieuses</b>	
<b>1) Bureaux administratifs :</b>	20 000
- par bureau de 0 à 30 m <sup>2</sup>	2 000
- par bureau de plus de 30 m <sup>2</sup>	4 000

## Rendement du réseau : 58 %



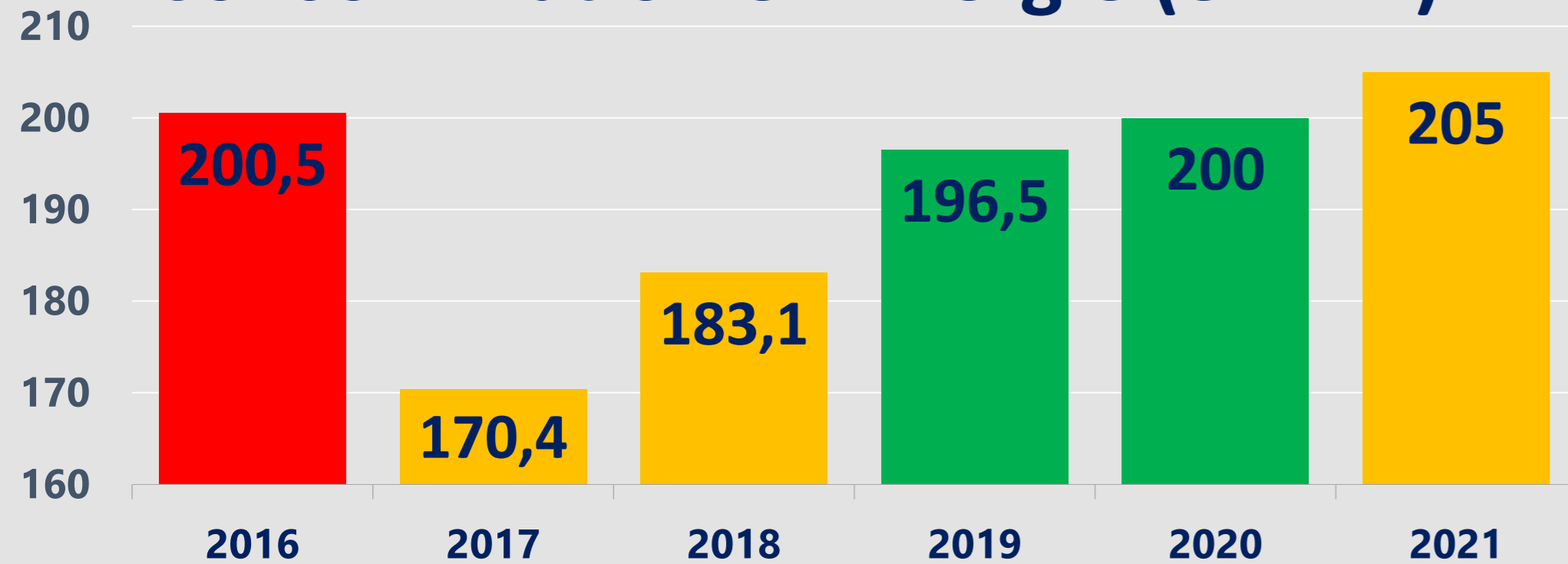
**PROJECTION 2022 :**  
**POTABILITE 100% - RENDEMENT 65%**

**RPQS**  
**Eau**  
**2021**  
**Données techniques**

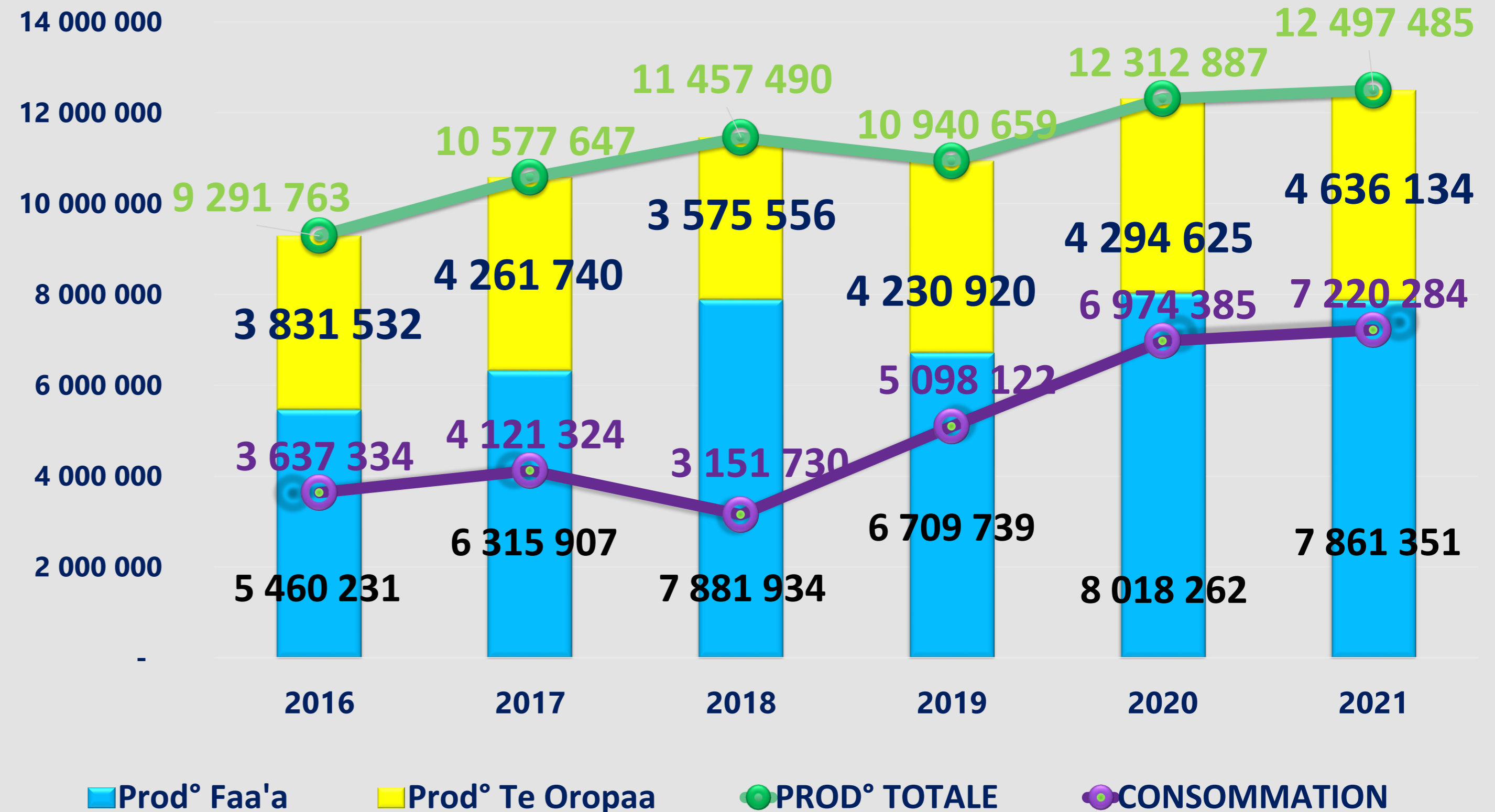
## Consommation en m3



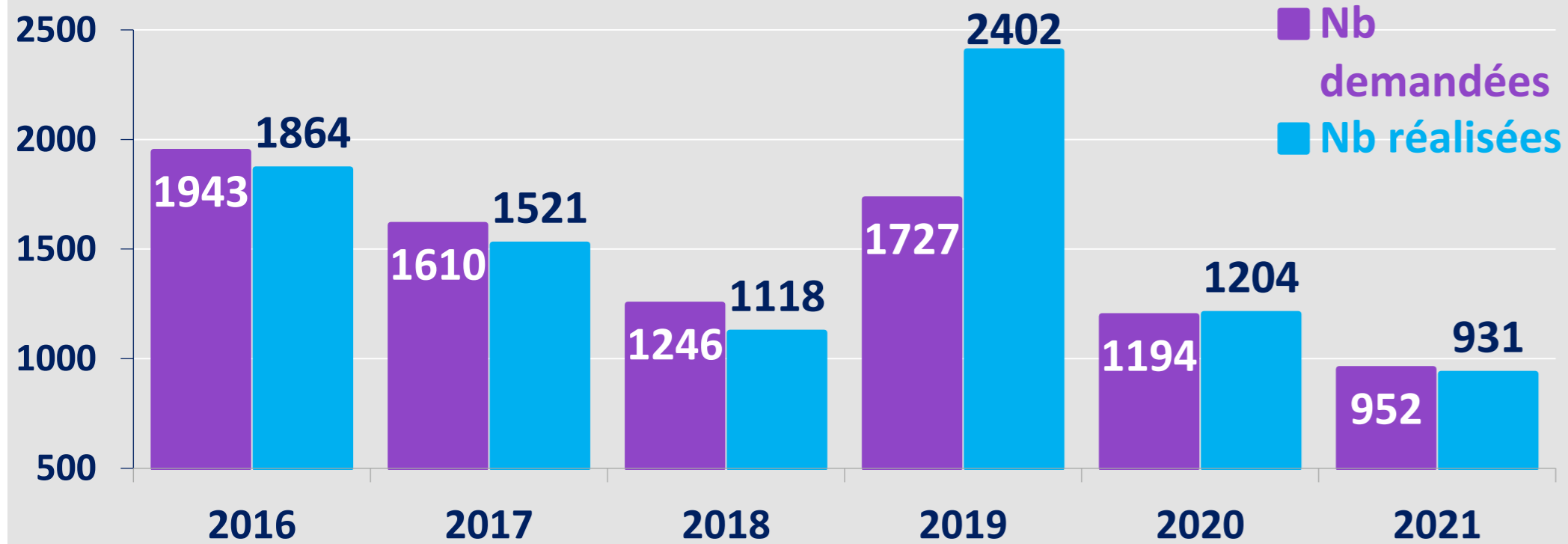
## Consommation en Energie (en MF)



## Evolution Production / Consommation



## Interventions du service : 98 %



# INVESTISSEMENT

**DEPENSES : 77,8 MF**

## REALISEES

- 1) Remboursement capital des emprunts : **8,4 MF**
- 2) Opérations d'ordre de transfert : **2,9 MF**
- 3) Dépenses d'équipement : **66,5 MF** (comptoir 1,2MF, mat. transport 14,3MF, conduite Verotia 1-9,3MF, mat. techn& divers 13,1MF, système de contrôle d'accès 11,5MF, fourn. et pose de 5 TGBT 6,9MF, frais d'études/licences, logiciels 1,2MF), fourn. et pose de 6 compteurs 9MF)

## ENGAGEES

- 1) Achat matériel de transport : **14,1 MF**
- 2) Achat matériel technique et divers : **55 MF**
- 3) Frais d'études, licences, logiciels : **1,9 MF**
- 4) Fourniture et pose canalization EP : **42,9 MF**
- 5) Fourniture et pose de 8 électropompes : **19,8 MF**

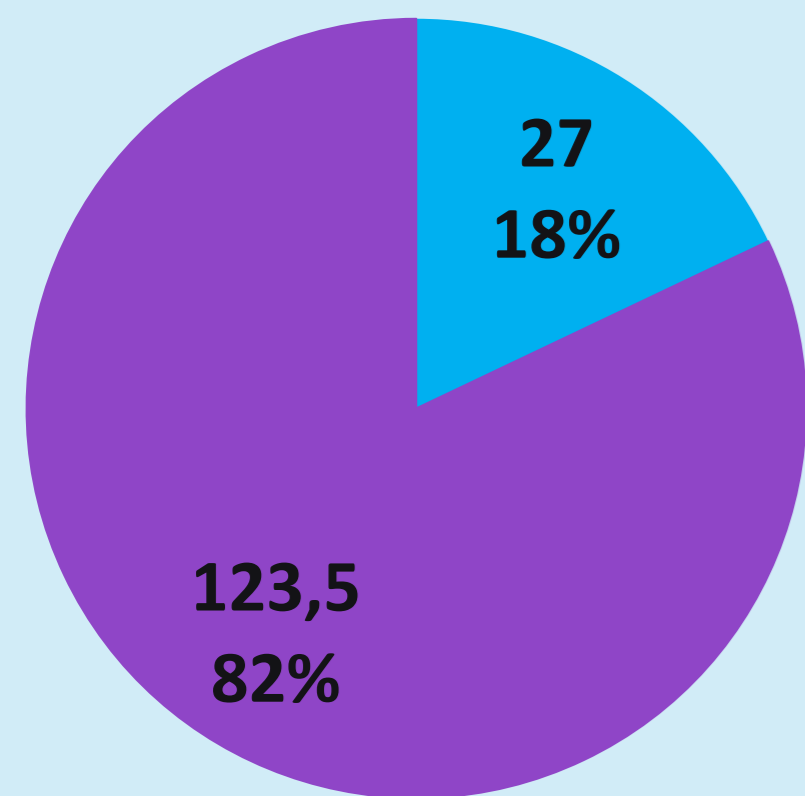
# FONCTIONNEMENT

**DEPENSES : 491,5 MF**

- 1) Charges générales : **299,3 MF** (Edt 205MF, fourn d'entretien et ptt éqpmt 21,9MF, Carburant 2,3MF, EPI 0,8MF, entr&rép° 45,5MF, contrat de prestation 11,6MF, maintenance 2,5MF, autre 3,7MF)
- 2) Charges de personnel : **104,1 MF**
- 3) Charges de gestion courante (Te Oropaa) : **48,1 MF**
- 4) Charges financières (intérêts dette AEP tr3) : **0,5 MF**
- 5) Charges exceptionnelles (annulation red.) : **12,4 MF**
- 6) Opération d'ordre de transfert : **27,1 MF**

**- IMPAYES depuis 2011 (BA) : 393 MF (358 MF)**

**- IMPAYES 1979 à 2021 : 712 MF (665 MF)**



**Recettes INV**  
**150,5 MF**

- Opération d'ordre de transfert
- Subvention d'équipement

**-RECETTES TOTALES : 666 MF (696 MF)**

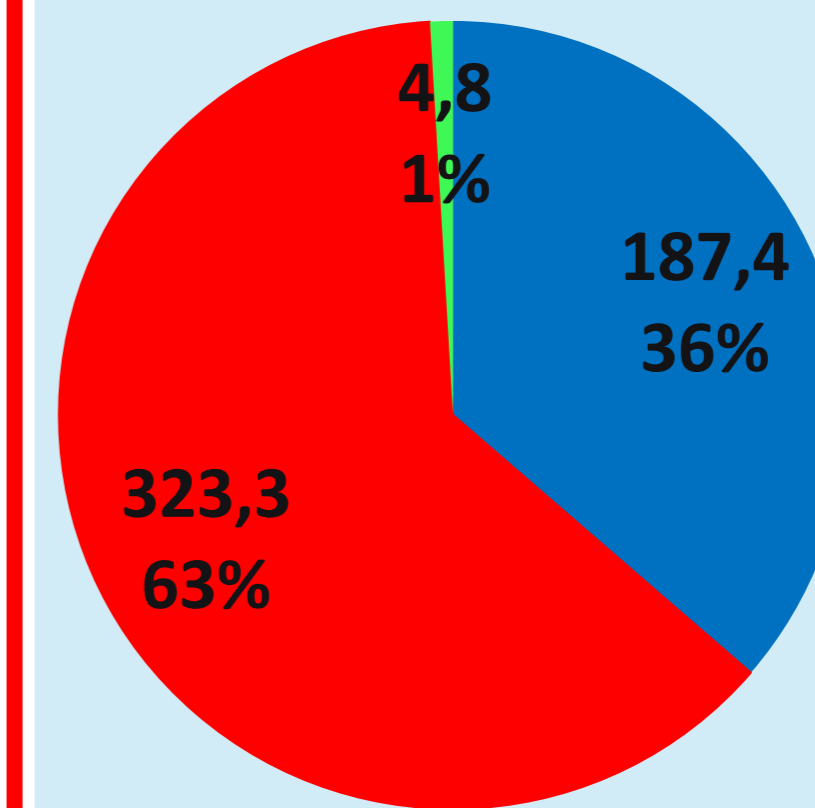
**-DEPENSES TOTALES : 569 MF (690 MF)**

**-EXCEDENT : 97 MF**

**24MF en fonc, sub équilibre 323 MF**

**73 MF en inv, sub éqpmt 123 MF**

**RESULTAT CUMULE : 0 MF**

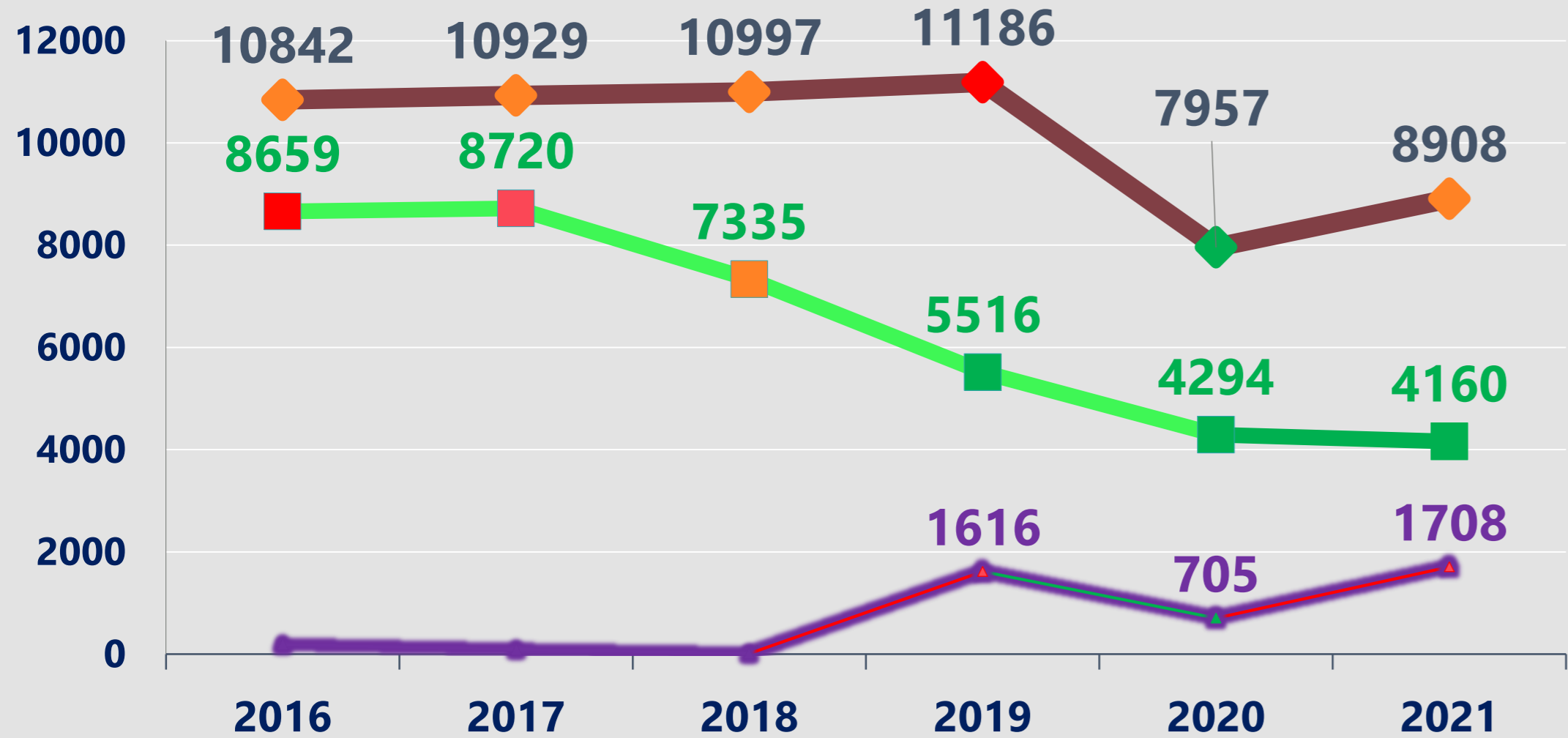


**Recettes FONC**  
**515,5 MF**

- Redevances et travaux
- SUBVENTION D'EQUILIBRE
- Autre



## La Collecte : 14 776 tonnes



◆ OM ■ DV ▲ AUTRES  
+12 % -3 % + 142 %

**Projection 2022 :**  
**12 000 t**

# RPQS

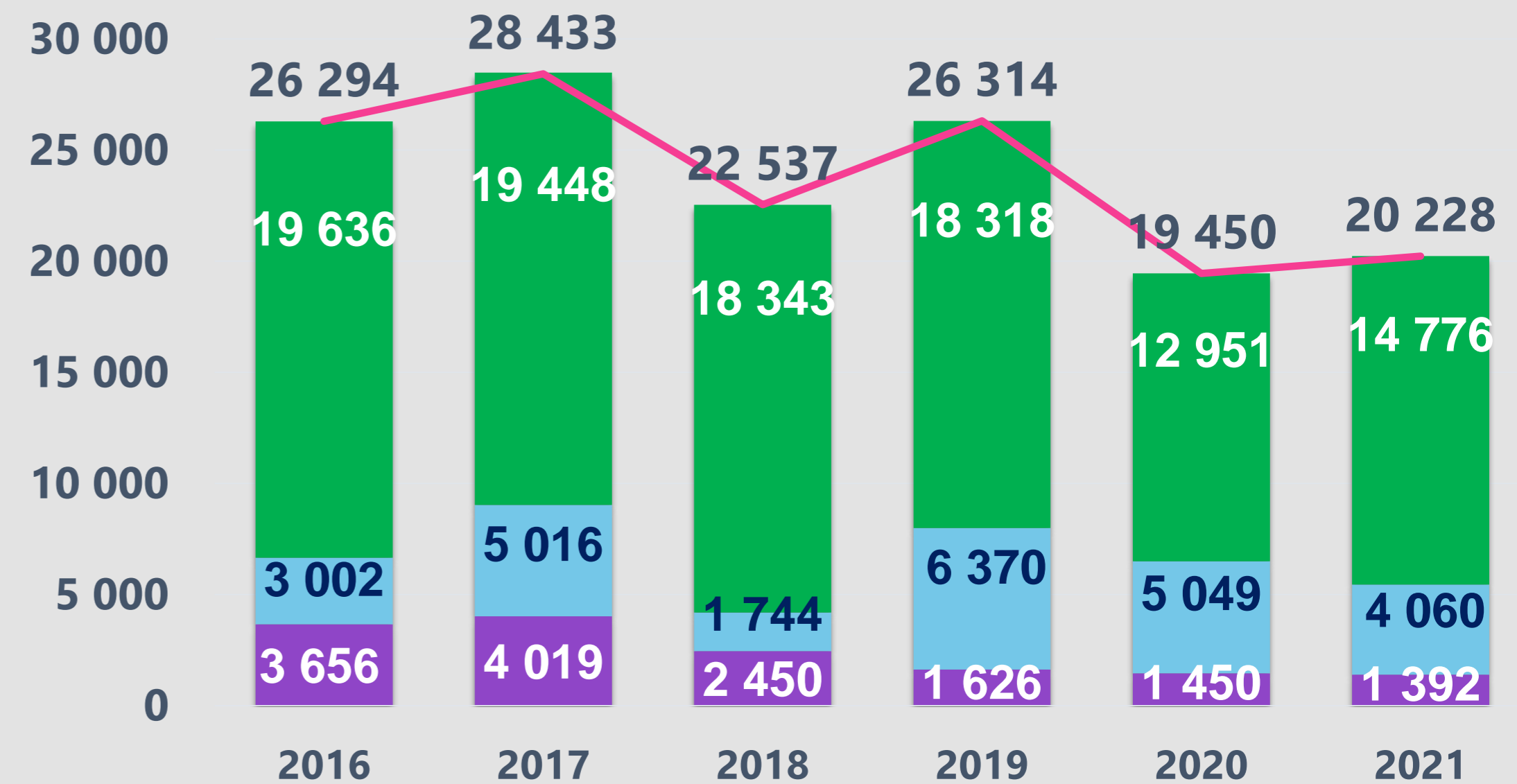
## Déchet

### 2021

#### Données techniques

**6.663 abonnés**  
**dont**  
**6.314 dom.**  
**349 non dom.**

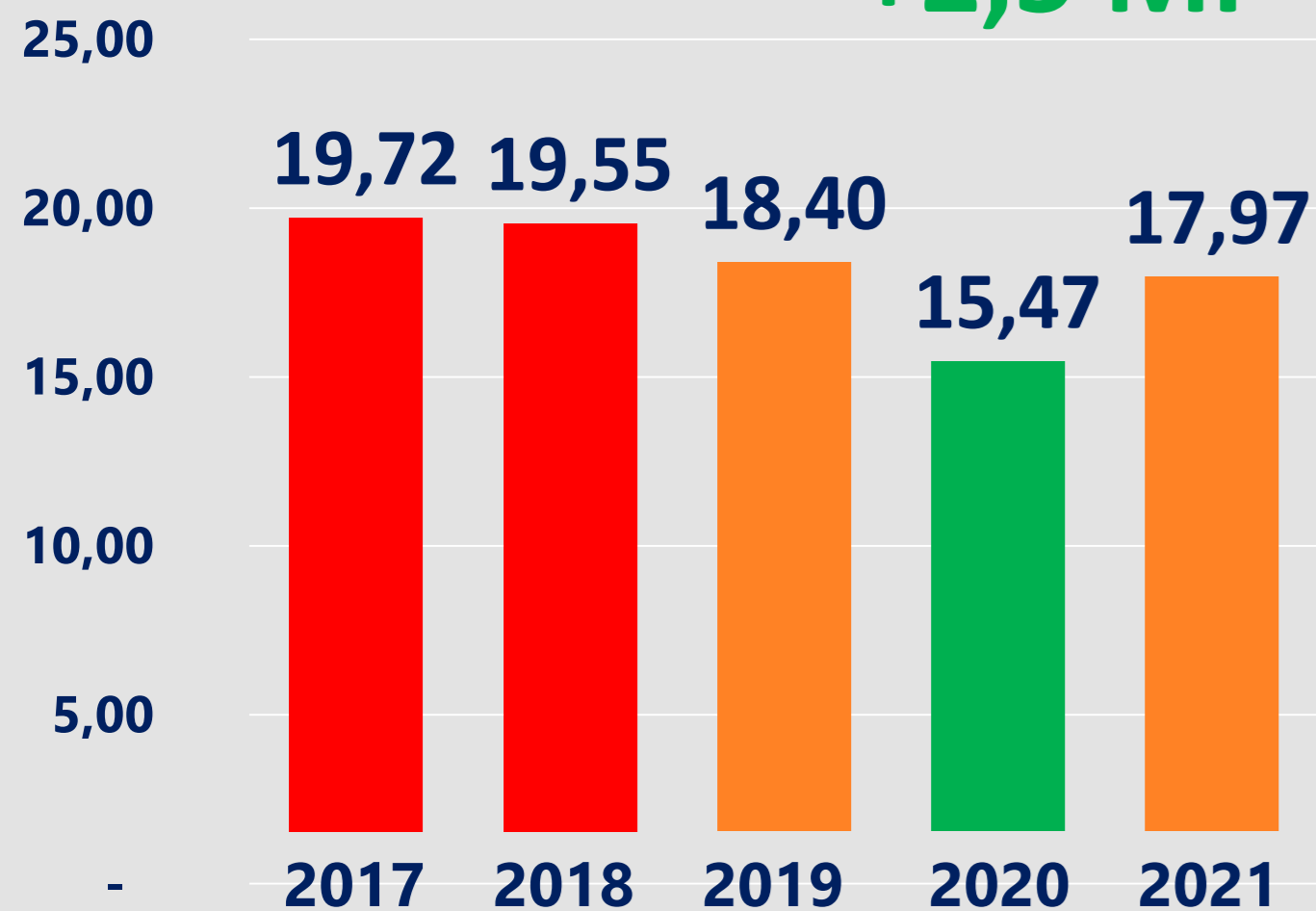
## Déchets portés à la décharge : 20 228 tonnes



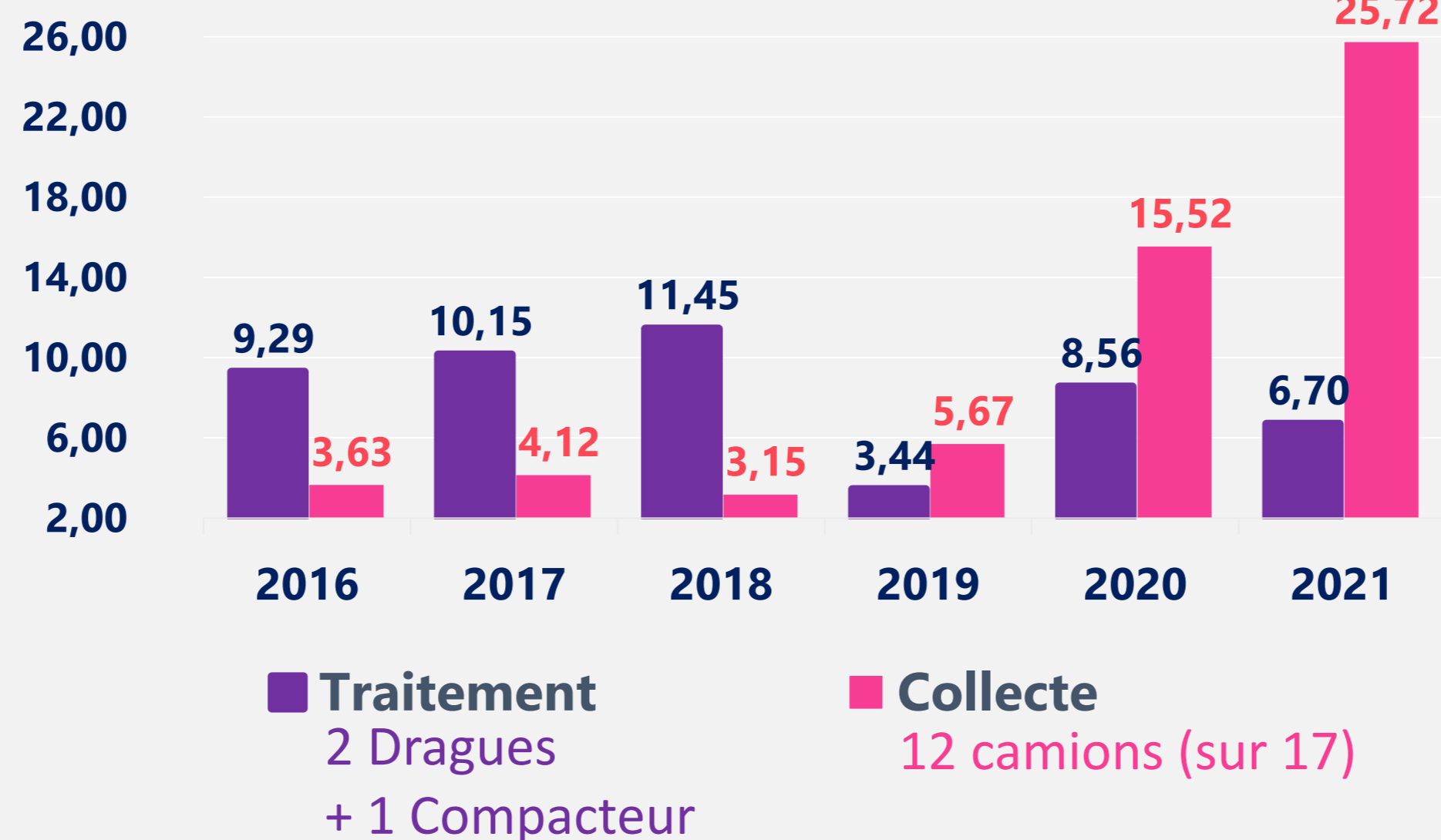
■ Par les ménages ■ Par les entreprises ■ Par le Service de collecte — TOTAL

## Consommation Carburant

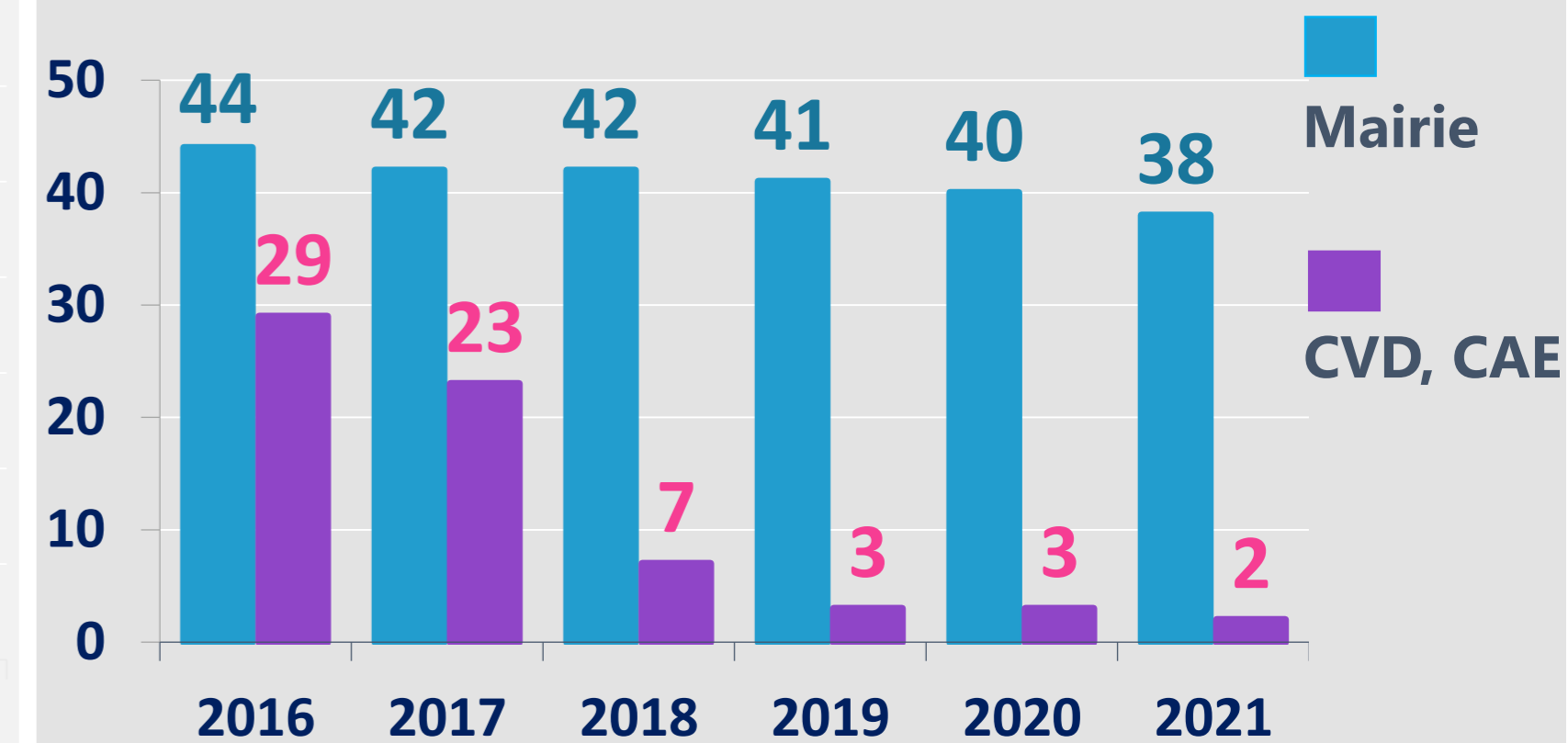
+2,5 MF



## Dépenses en réparation (MFCFP)



## Evolution de l'effectif



Heures suppl en 2021 (nb) : 1 348

Coût des heures suppl en 2021 : 2,142 MFCFP

# INVESTISSEMENT

**DEPENSES : 265 MF**

## REALISEES

- 1) Remboursement de capital : **18 MF**
- 2) Immobilisations incorporelles (réalisation vidéos, licence tél IP) : **1,5 MF**
- 3) Immobilisations corporelles : **67 MF** (achat mat roulant 31,9MF, mat tech, bureau, inf 3MF, système de relève à puce 3,4MF, pont bascule 19,7MF, aménagement du Spic 6,3MF, renovation cloture hangar décharge 2,8MF)
- 4) Actions prioritaires du Svedma ph 1 : **97 MF**
- 5) Etudes praticabilité des servitudes : **6 MF**
- 6) Acquisition matériel roulant : **3 MF**
- 7) Opérations d'ordre de transfert : **72 MF**

## ENGAGEES

- 1) Immobilisations incorporelles (logiciels) : **1,3 MF**
- 2) Immobilisations corporelles : **11,8 MF** (mat tech, bureau, inf 0,3MF, pont bascule 6,7MF, renovation cloture hangar décharge 4,8MF)
- 3) Actions prioritaires du Svedma ph 1 : **49,7 MF**
- 4) Rénovation de la route de la décharge : **0,9 MF**

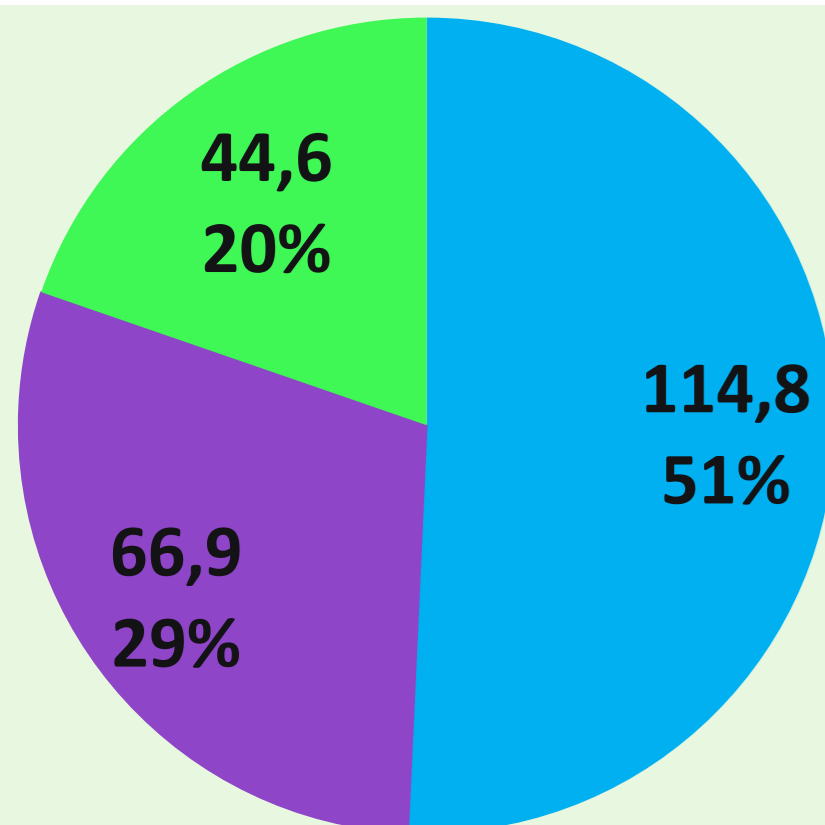
# FONCTIONNEMENT

**DEPENSES : 372 MF**

- 1) Prestations de service : **73 MF** (carburant 13,6 MF, fourn d'entretien et ptt éqpmt 4,6MF, EPI 2MF, edt 0,6MF, entr véh et mat 32,7MF, contrats de prestation de sce 11,6MF, locations mobilières 3,8MF, divers 4,1MF)
- 2) Charges de personnel : **181 MF**
- 3) Charges financières (intérêts emprunt) : **1 MF**
- 4) Charges exceptionnelles (annulation red.) : **2 MF**
- 5) Opérations d'ordre de transfert : **115 MF**

**- IMPAYES depuis 2011 (BA) : 256 MF (227 MF)**  
**- IMPAYES 1979 à 2021 : 321 MF (315 MF)**

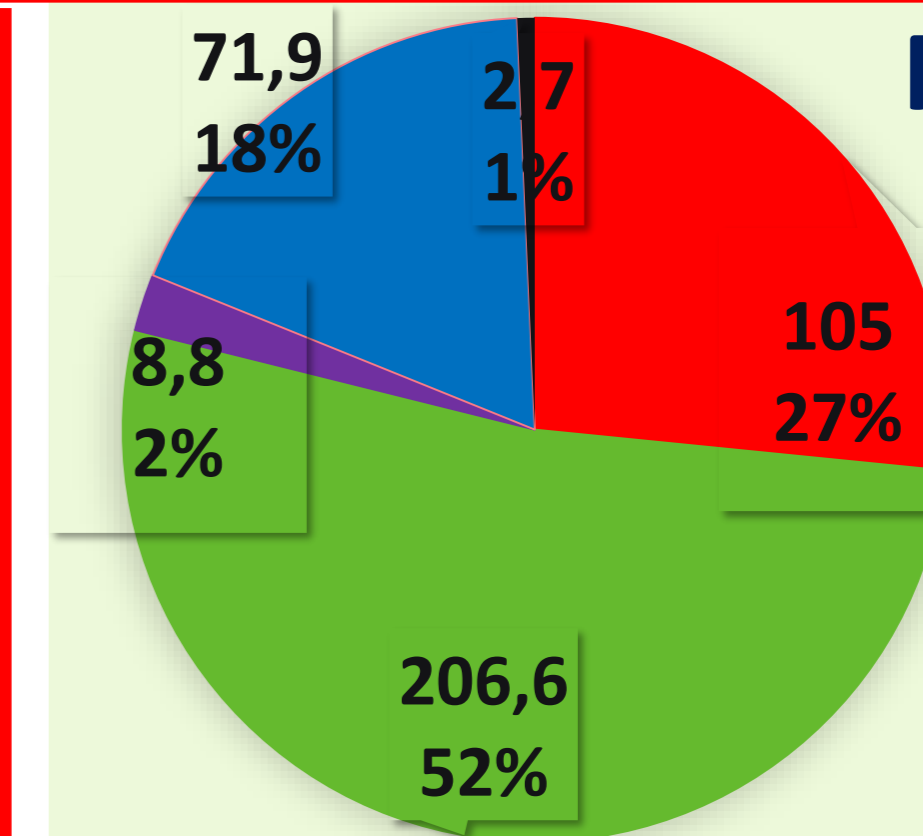
## Recettes INV 226 MF



- Opération d'ordre de transfert
- Subvention d'équipement
- Subvention CDP (Svedma)

**-RECETTES TOTALES : 621 MF (436 MF)**  
**-DEPENSES TOTALES : 637 MF (450 MF)**  
**-DEFICIT : 15 MF**  
**23MF en fonc, sub équilibre 105 MF**  
**-39 MF en inv, sub éqpmt 66,9 MF**  
**RESULTAT CUMULE : 0 MF**

## Recettes FONC 395 MF



- Subvention d'équilibre
- Pds des sces
- Pds except.hse
- Opération d'ordre de transfert
- Atténuation de charges